

BUDGET PRIMITIF

2022

CONSEIL DE MÉTROPOLE - 25 JANVIER 2022



INTRODUCTION

La Métropole a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire le 14 décembre 2021. Ce débat conforte le positionnement de responsabilité et de soutien de la Métropole pour son territoire et construit une stratégie financière à la hauteur des projets du mandat au tour de trois leviers :

- **Maîtriser la section de fonctionnement**
- **Libérer nos capacités par une gestion rigoureuse de la dette**
- **Investir pour le long terme dans le cadre d'une programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) de 2,5 milliards d'euros**

La PPI 2021-2026 a été votée par le conseil métropolitain du 23 novembre 2021. Elle fixe un cap ambitieux pour le mandat en multipliant les investissements par 2,5 par rapport à la période précédente. En 2022 plus de 416 M€ de dépenses d'équipement sont prévus, ce budget s'inscrit dans le cadre des six priorités d'investissement, représentatives des compétences et actions de la collectivité :

- Mieux se déplacer avec, notamment, de forts investissements en direction des mobilités décarbonées, soutenus par la mise en œuvre progressive de la gratuité des transports publics
- Soutenir l'attractivité du territoire
- Gérer les cycles de l'eau, à travers l'assainissement, la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations
- Préserver notre environnement avec, notamment, la démarche zéro déchets
- Compléter et moderniser nos équipements culturels et sportifs
- Renforcer la solidarité territoriale

Dans un esprit de solidarité intercommunale, la Métropole de Montpellier va poursuivre la recherche d'un juste équilibre entre ses dépenses et ses recettes de fonctionnement, afin de libérer ses capacités d'investissement au service d'un budget 2022 volontaire et responsable, de moderniser le territoire et de l'engager pleinement sur le chemin de la transition écologique et sociale.

2021 a été une année structurante avec le vote de la nouvelle Programmation Pluriannuelle d'Investissements 2021-2026, 2022 permettra de poursuivre la co-construction du nouveau Pacte Financier et Fiscal adopté par le conseil métropolitain du 14 décembre 2021.

Table des matières

Une nouvelle programmation Pluriannuelle des Investissements 2021-2026	4
La poursuite de la co-construction du nouveau pacte Financier et Fiscal.....	5
A. Le contexte global et l'équilibre du Budget 2022.....	6
La crise sanitaire : une nette amélioration en 2021, un retour à la normale en 2022 ?	6
Le bouclage global du budget.....	7
Budget principal : bouclage réel par section	8
Budget principal : épargne et situation financière	10
B. Les orientations thématiques 2022	11
Mieux se déplacer.....	12
Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe.....	13
Une mobilité routière plus sûre et concertée.....	15
Mieux soutenir l'activité du territoire.....	18
Investir dans l'innovation	19
... et répondre aux besoins de entreprises et des artisans	21
Mieux gérer le cycle de l'eau.....	22
L'assainissement.....	23
Protéger contre les risques - GEMAPI	24
Mieux préserver notre environnement	25
Agroécologie et espaces naturels.....	26
Déchets : accompagner les bonnes pratiques	27
Une Métropole exemplaire	29
Compléter nos équipements culturels et sportifs.....	30

Sports.....	31
Culture	33
Une Métropole plus solidaire	34
Une Métropole plus solidaire de ses habitants.....	36
...Et de ses communes	37
C. Les ressources du Budget Primitif 2022.....	38
1. Les recettes de fonctionnement du budget principal	38
La fiscalité et les taxes transférées	39
Les autres recettes de fonctionnement.....	42
2. Les recettes d'investissement du budget principal 2022	43
D. Les emplois du Budget Primitif 2022.....	45
1. Les dépenses de fonctionnement du budget principal.....	45
Les charges de fonctionnement courant.....	46
Les charges de personnel.....	48
Les charges financières.....	50
Les autres charges	51
2. Les dépenses d'investissement du budget principal 2022	52
Annexe 1 – Tableaux 2022 des budgets annexes	57
Annexe 2 – Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2022.....	60
Annexe 3 : Liste des Autorisations de programme/Crédits de paiement.....	73
Annexe 4 : Flux croisés entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole	81
Annexe 5 : Simulation des dépenses réelles de fonctionnement consolidées selon le décret n°2006-892 du 30/06/2016.....	83

2022 : une nouvelle étape de la structuration de notre gestion financière

Une nouvelle programmation Pluriannuelle des Investissements 2021-2026

En 2021, une nouvelle Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) de 2,5 Mds€ a été adoptée pour le nouveau mandat.

Il s'agit d'une prospective budgétaire des équipements à réaliser, formalisée dans le cadre d'une programmation pluriannuelle d'investissements pour la première fois dans l'histoire de notre intercommunalité. La PPI contribue ainsi à clarifier une stratégie d'investissement, à donner une lisibilité d'ensemble des AP/CP et à faciliter le suivi de la réalisation des investissements prioritaires.

Cette vision globale et partagée des objectifs d'investissement intercommunaux est un outil de pilotage financier et politique. Elle permet de partager entre les communes les grandes orientations d'investissement de la mandature et répond à une équation financière rigoureuse et responsable.

**Un haut niveau d'investissement au service du territoire,
des entreprises et d'une relance durable**

**Une complémentarité avec l'Etat, la Région et le
Département pour démultiplier l'effort d'investissement**

La poursuite de la co-construction du nouveau pacte Financier et Fiscal

Dans le cadre du développement des outils de gouvernance mis en œuvre par la Métropole, le pacte financier et fiscal (PFF) a été actualisé lors du conseil de métropole de décembre 2021. Il a vocation à être un outil de connaissance de nos spécificités, de l'évolution contemporaine des finances communales et intercommunales, il doit également tracer les perspectives d'une coopération financière lisible et agile, enfin il doit installer des instances pour faire vivre ce Pacte dans les mois et années à venir.

Suite au vote du conseil métropolitain du 14 décembre dernier sur le constat et les pistes du pacte financier et fiscal (PFF), la co-construction des modalités de ce Pacte Financier et Fiscal (PFF) se poursuivra dans la discussion avec les communes membres en 2022.



A. Le contexte global et l'équilibre du Budget 2022

La crise sanitaire : une nette amélioration en 2021, un retour progressif à la normale en 2022 ?

Après un fort impact en 2020, la crise du COVID-19 a eu un effet moindre que prévu en 2021 sur la situation financière de la collectivité :

Impacts estimés	2020	2021
Dépenses de fonctionnement supplémentaires	11 M€	3,6 M€
Pertes de recettes de fonctionnement	8,3 M€	6 M€
Impact total en fonctionnement	19,3 M€	9,6 M€
Impact total en investissement	6,5 M€	
Total impact COVID-19	25,8 M€	9,6M€

- ✓ **Dépenses exceptionnelles en 2021** : 3,6M€ de dépenses exceptionnelles (dépenses sanitaires, impact SFE Transport)
- ✓ **Pertes de recettes en 2021** : 6M€ de pertes de recettes (versement mobilité, Cotisation Foncière des Entreprises /CFE, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises /CVAE, taxe de séjour, recettes tarifaires).

En 2021, l'impact de la crise sanitaire a été plus faible qu'en 2020 : le Versement Mobilité a bien résisté, la CVAE a été moins impactée que prévu, Les entreprises ont mieux résisté que ne le laissaient prévoir les tendances nationales, grâce notamment aux actions conduites par la Métropole pour accompagner l'économie locale dans cette crise sans précédent, atténuant de fait le contrecoup attendu sur les ressources fiscales de la collectivité.

Pour autant, certains satellites de par leur vocation, ont connu une activité perturbée : TAM en premier lieu qui clôturera l'exercice en déficit, mais aussi Montpellier Events.

La 5ème vague et l'apparition de nouveaux variants floutent à nouveau l'horizon et le BP 2022 devra néanmoins envisager, au regard de la dégradation actuelle des conditions sanitaires, des budgets dédiés à la gestion de la crise.

Le bouclage global du budget

Le budget total 2022 (opérations d'ordre et opérations réelles) s'établit à **1 406 M€** et se présente ainsi :

Fonctionnement et investissement en M€	Réel	Ordre	Total
Budget principal	1 054	294	1 347
Budget annexe Assainissement	38	19	57
Autres budgets annexes	2	0	2
Total du budget consolidé	1 094	313	1 406

Le budget consolidé 2022 est l'agrégation du budget principal, du budget annexe assainissement et des autres budgets annexes (budget annexe SPANC, budget annexe parking). A noter que le budget annexe de l'eau potable est clôturé au 31/12/2021, ce dernier n'ayant plus de raison d'être.

Evolution du budget principal :

Budget principal en M€	BP 2021	BP 2022
Section de fonctionnement	612	648
Section d'investissement	586	699
<i>Dont dépenses d'équipement</i>	301	417
Total budget	1 198	1 347

Budget principal : bouclage réel par section

Section de fonctionnement Budget Principal 2022

	Recettes	Dépenses	
Recettes Réelles de Fonctionnement : 588,3	Fiscalité 405,3	Charges de personnel 122,4	Dépenses Réelles de Fonctionnement : 508,4
	Attributions de compensation communes/ dotation de compensation département 64,4	Charges à caractère général 192,4	
	Dotations, subventions et compensations Etat 66,1	Subventions, contributions et contingent 150,1	
	Produits des services 38,4	Attributions de compensation, Dotation de solidarité communautaire 3,5	
	Autres recettes 14,1	Autres charges 22,2	
		Intérêts 17,8	
		Epargne Brute 79,9	

Section d'investissement Budget Principal 2022

Recettes		Dépenses	
Epargne Brute 79,9		Remboursement du capital de la dette 47,6	Dépenses réelles d'investissement : 545,1
		Autres 15,9	
Recettes réelles d'investissement : 465,2	Emprunts 277	Dépenses d'équipement 416,6	
	Subventions 72,3		
	Autres recettes 33,8		
	Attributions de Compensation d'Investissement 17,1		
Refinancement de dette et prêts revolving 65		Refinancement de dette et prêts revolving 65	

Le bouclage réel par section du budget annexe assainissement est présenté en annexe 1 ainsi que les tableaux d'équilibre des autres budgets annexes.

Budget principal : épargne et situation financière

Chaîne de l'épargne en € TTC	BP 2021	BP 2022	Evolution BP à BP
Recettes de fonctionnement	568 168 630	588 312 619	3,55 %
- Dépenses de fonctionnement	493 921 093	508 374 912	2,93 %
EPARGNE BRUTE	74 247 537	79 937 707	7,66 %
Remboursement du capital de la dette (hors remboursements anticipés)	52 238 050	47 648 000	-8,79 %
EPARGNE NETTE	22 009 487	32 289 707	46,71 %

Encours de dette au 01/01 en €	802 432 062	802 093 365	0 %
Epargne brute	74 247 537	79 937 707	8 %
CAPACITE DE DESENDETTEMENT EN ANNEES	10,8	10,0	-7 %

Le niveau d'épargne brute prévisionnelle progresse en raison d'une évolution soutenue des recettes réelles de fonctionnement doublée d'une évolution contenue des dépenses réelles de même nature ; l'épargne nette s'améliore également sensiblement en raison d'un remboursement en capital de la dette en repli sur l'exercice. Enfin, conséquence induite d'un encours de dette relativement stable au 1er janvier 2022 et d'une épargne brute prévisionnelle en hausse sur l'exercice à venir, la capacité de désendettement s'améliore légèrement au BP 2022.

La situation financière du budget annexe assainissement est présentée en annexe 1.

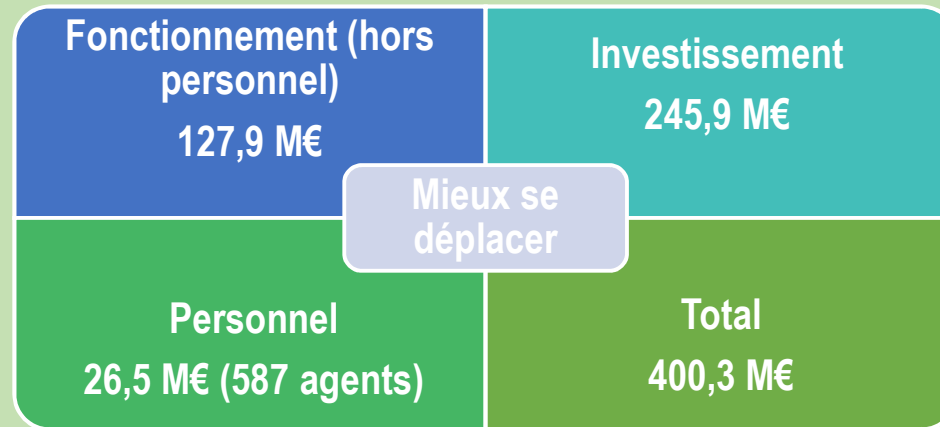
B. Les orientations thématiques 2022

Le budget 2022 de Montpellier Méditerranée Métropole s'articule autour de six orientations :

- **Mieux se déplacer**
 - Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe
 - Une mobilité routière plus sûre et concertée
- **Mieux soutenir l'activité du territoire**
 - Investir dans l'innovation
 - Répondre aux besoins des entreprises et des artisans
- **Mieux gérer le cycle de l'eau**
 - Assainissement
 - Protéger contre les risques - GEMAPI
- **Mieux préserver notre environnement**
 - Agroécologie et espaces naturels
 - Déchets : accompagner les bonnes pratiques
 - Une Métropole exemplaire
- **Compléter nos équipements culturels et sportifs**
 - Sports
 - Culture
- **Une Métropole plus solidaire**
 - Avec ses habitants
 - Avec ses communes

Mieux se déplacer

Au travers de cette première orientation, le budget 2022 répond au défi de la transition écologique. Cela passe par le développement de toutes les mobilités et l'aménagement durable du territoire et des espaces publics.



Gratuité des transports publics le weekend pour tous et en semaine pour les jeunes et seniors

Ligne 5 de tramway

APCP "Mobilités Actives"
150M€

Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe



Gratuité des transports publics:
Le weekend pour tous
En semaine pour les moins de 18
ans et les plus de 65 ans

Autorisation de programme
« Mobilités Actives »
150M€

Après la mise en place de la gratuité les week-ends pour tous les métropolitains fin 2020, la Métropole a poursuivi avec la mise en place de la gratuité des transports publics pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans en septembre 2021, avec à terme la gratuité permanente pour tous les habitants de la Métropole.

Notre collectivité a fait le choix de la transition écologique et de la préservation de la santé de nos populations tout en assurant les mobilités pour tous. Nous répondons ainsi au défi climatique que nous devons relever et participons à l'amélioration du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Actions du budget 2022 :

Moderniser notre réseau de tramway

- Etudes et travaux Ligne 5 : **48,3M€** dans le cadre d'une AP de 386M€ (avec travaux connexes sur réseaux et espaces publics : **6,6M€**)
- Poursuite extension Ligne 1 : **1,5M€**
- Acquisition de matériel roulant tramway : **19M€** dans le cadre d'une AP de 180M€
- Nouveau dépôt : **7,9M€**



Améliorer notre réseau de transport publics

- Délégation de service public du réseau de transports collectifs de Montpellier à TAM : **72M€** pour l'exploitation, la gestion et la maintenance du réseau (fonctionnement) et **19,1M€** pour les investissements sur le réseau
- Bustram : **2,9M€** dans le cadre d'une AP de 106M€
- Acquisition de bus au GNV pour renouveler le parc bus urbains : **1,2M€**
- Accessibilité : **2,4M€** (Schéma Directeur Accessibilité et soutien GIHP)

Développer les mobilités alternatives

- Cyclistes et piétons : **33M€** (aménagement piste cyclables, opérations de sensibilisation et d'apprentissage du vélo à l'école, aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour les métropolitains, jalonement, stationnement et stations de comptage) dans le cadre d'une AP de 150M€
- ZFE, logistique et transport de marchandises en ville : **1,1M€** (études, travaux d'aménagement pour le fret et aide à l'acquisition de véhicules propres)
- Covoiturage : **0,5M€** (animation, cofinancements, travaux aires)

Rénover et embellir les espaces publics piétons du Cœur Métropole: **9,6M€**

- Comédie Esplanade Triangle
- Foch Peyrou Arceaux



Une mobilité routière plus sûre et concertée



Un service public co construit avec chaque commune du territoire

La compétence voirie et espace public comprend l'aménagement, la gestion et l'exploitation et le nettoyage de la voirie, des espaces verts attenants et des plantations d'alignement, des équipements de la route et des ouvrages d'art. Elle s'exerce sur près de **2270 kilomètres de voirie** dont 82% proviennent des communes et 18% du département.

Dans le cadre du plan zéro-carbone que nous mettons en œuvre sur ce mandat la Métropole promeut les mobilités actives notamment autour de la marche, du vélo et des Personnes à Mobilité Réduite afin de ré équilibrer les espaces publics métropolitains.



Actions du budget 2022 :

Insuffler une nouvelle dynamique sur les 6 pôles territoriaux : 48,1M€ (investissement)

- Pôle Voirie « Plaine ouest » : **6,1M€**
- Pôle Voirie « Piémont et Garrigues » : **2,9M€**
- Pôle Voirie « Vallée du Lez » : **6,4M€**
- Pôle Voirie « Cadoules et Béranges » : **6,7M€**
- Pôle Voirie « Littoral » : **5,5M€**
- Pôle Voirie « Montpellier » : **20,5M€**

Préserver la qualité de l'espace public : 29,5M€ pour le nettoyage des pôles territoriaux

Financer des projets structurants du plan d'urgence Mobilités Zéro-Carbone:

- Reprise chaussée structure RM66 : **3M€**
- Aménagement entrée ouest de Montpellier RM612 : **2,4M€**
- Giratoire RM5/RM5E13 à Pignan : **1,7M€**
- Giratoire de Villeneuve-les-Maguelone RM5/RM185 : **1,1M€**

Programmer la remise à niveau du patrimoine d'ouvrage d'art : 1,6M€

- Réhabilitation des passerelles avenue de la Liberté/avenue de Garrats et place du 1^{er} mai à Montpellier
- Pont des Soupis à Prades-le-Lez
- Réhabilitation pont du Méjan à Lattes
- Ouvrage d'art Grau du Roi RM66
- Projet Street Art Agropolis sur la RM65 à Montferrier-sur-Lez

Investir sur les fonds propres de La Métropole:

- Mise en sécurité et conformité des réseaux d'éclairage public des communes, accompagnement extinction : **3,3M€**
- Amélioration de la sécurité routière sur les axes de la Métropole les plus accidentogènes, (dont la RM986 Sud et la RD116) : **2,5M€**

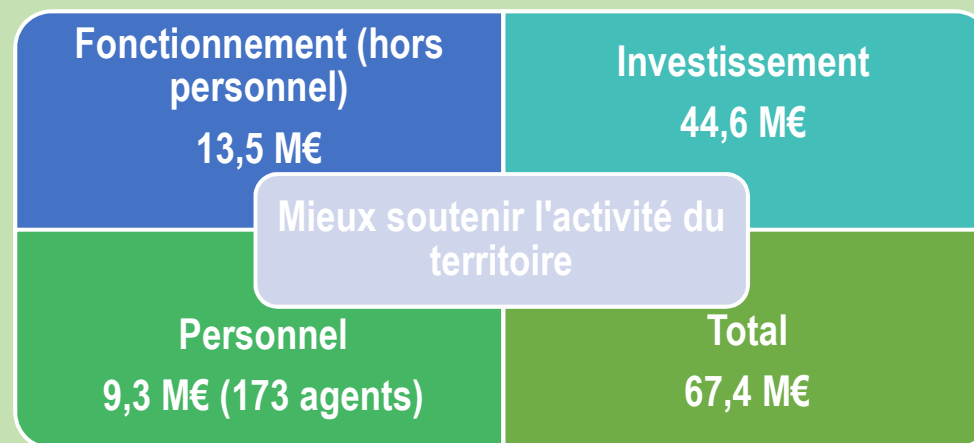
Participation aux grandes infrastructures : 0,5M€

- Ligne ferroviaire Nîmes-Montpellier-Perpignan
- Déviation Est de Montpellier



Mieux soutenir l'activité du territoire

Le budget devra répondre à la crise sanitaire en soutenant l'innovation et l'activité économique du territoire.



Musée Industries
Culturelles et Créatives

ZAC Cambacérès et
Halle de l'Innovation

« Montpellier Med
Vallée »

Investir dans l'innovation ...



Création de l'Agence d'innovation
et d'entrepreneuriat

La crise sanitaire du Covid-19 que nous traversons actuellement s'est transformée en une crise économique et sociale sans précédent.

La Métropole de Montpellier devra savoir faire face au défi économique, être à la hauteur des enjeux de soutien à tous les acteurs de l'économie et l'innovation.

Dans ce cadre et dans un contexte économique dynamique (taux de création d'emplois important) mais aussi fragile (taux de chômage et de pauvreté supérieurs à la moyenne nationale) la Métropole de Montpellier souhaite se doter d'une politique innovante de développement et de coopération économique répondant ainsi aux grands enjeux du mandat que sont l'emploi et la transition sociétale.

Elle crée une agence qui porte l'ambition d'accélérer le développement économique et de l'emploi du bassin de vie pour devenir un grand territoire d'entrepreneuriat et d'innovation d'Europe.



Actions du budget 2022 :

Faciliter la croissance des jeunes entreprises avec la nouvelle Agence d'innovation et d'entrepreneuriat :

- Création de l'Agence d'innovation et d'entrepreneuriat : **2,1M€** (fonctionnement et investissement)
- Halle de l'innovation : **18M€**
- Plusieurs sites d'incubation et d'accueil d'entreprises en accélération : Cap Alpha, Cap Oméga, BIC Mosson, hôtel de l'innovation et MIBI
- Label French Tech : soutien à la filière de l'économie numérique

Soutenir l'Enseignement supérieur et la recherche (CPER ESRI) : **1M€**

Agir en faveur de l'insertion et de l'emploi :

- Plateforme collaborative clauses sociales, soutien aux structures : **1,8M€**
- Fond de relocalisation dédié aux activités productives et à fort impact sociétal : **1M€**

Promouvoir l'innovation :

- Musée Industries Culturelles et Créatives : **0,5M€**
- Cité Intelligente : **0,7M€**

Créer une « Montpellier Med Vallée » : 1,3M€ dont acquisitions foncières (grand pôle économique autour de la santé, l'environnement, l'alimentation et le bien-être)

Faire du tourisme un moteur de l'économie locale : **3,1M€**

- Office de tourisme métropolitain (subvention de fonctionnement): 2,4M€
- Tourisme d'affaires (congrès) : 0,3M€



... et répondre aux besoins de entreprises et des artisans



Action foncière et immobilière à destination des entreprises et artisans

Actions du budget 2022 :

Aménager le territoire

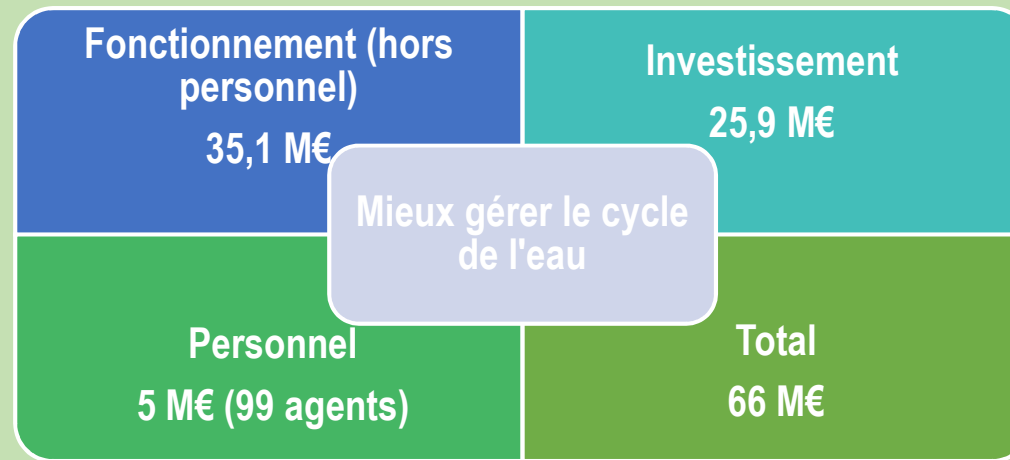
- Mandats et concessions d'aménagement : **5,5M€** (Ode à la Mer, Lauze Est à Saint-Jean-de-Védas, Parc du Salaison à Vendargues, ZAC Charles Martel extension à Villeneuve-lès-Maguelone)
- Etudes d'aménagement de parcs d'activité : **2,9M€**

Poursuite de l'Action foncière et immobilière d'entreprise et d'artisanat : 4,5M€

La maîtrise foncière est un préalable indispensable afin de porter les ambitions de la nouvelle mandature dans l'ensemble des politiques publiques jugées prioritaires pour la durée du mandat.

Mieux gérer le cycle de l'eau

Le budget comporte des actions en faveur de l'assainissement géré en budget annexe, et des opérations de protection contre les risques gérés sur le budget principal.



APCP "Modernisation MAERA"
110M€

PAPI Lez Basse vallée de la Mosson: Fabrègues, Grabels, Juvignac

Schéma hydraulique du Verdanson à Montpellier : protection du CHU

L'assainissement



Station MAERA à énergie positive, "zéro nuisance" et autosuffisante

Budget annexe Assainissement
31,4M€

- Fonctionnement (hors personnel) 13,2 M€
- Personnel 3,3 M€ (62 agents)
- Investissement 14,9 M€

Actions du budget 2022 :

Moderniser l'assainissement : 12,7M€ de travaux d'investissement dans les communes

- Renouvellement de réseaux : **9M€**
- Extension de réseaux : **3M**
- Ouvrages (stations de traitement et postes de refoulement) : **0,7M€**

Améliorer les rendements de la station d'épuration MAERA : 1,6M€ de travaux dans le cadre d'une autorisation de programme de 140M€ pour adapter la capacité de traitement aux nouvelles exigences de protection du milieu naturel et d'augmentation de la population des communes reliées à la station.

Le budget préparera aussi le transfert de la gestion de l'assainissement en régie complète en 2023 à la Régie des Eaux : l'inscription d'une dotation initiale de 3,5M€ à la Régie des eaux est prévue en 2022 afin de prendre en charge les premières dépenses en lien avec l'extension à la compétence assainissement.

Evolution du budget annexe assainissement en M€	BP 2021	BP 2022
Section de fonctionnement	28,6	33,9
Section d'investissement	24,3	23,2
<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>17,0</i>	<i>14,9</i>
Total budget	52,9	57,1

Protéger contre les risques - GEMAPI



La Métropole finance des structures et investissements pour protéger la population

Actions du budget 2022 :

Prévenir les risques majeurs et préserver les milieux aquatiques : 8,3M€ (investissement)

- PAPI Lez Basse vallée de la Mosson : Coulazou à Fabrègues, Rieumassel à Grabels et Mosson à Juvignac
- Schéma hydraulique du Verdanson à Montpellier : travaux protection du CHU, études sur le pont Voie Domitienne et le bassin de Gimmel
- Restauration écologique des cours d'eaux et ouvrages hydrauliques : équipements seuils Juvenal/Garigliano, confortement ruisseau Las fonts à Baillargues...
- Restauration des prairies alluviales à Lavérune
- Alerte et gestion de crise ville en alerte

Dépenses financées par la taxe GEMAPI en 2022 : **6,7M€**

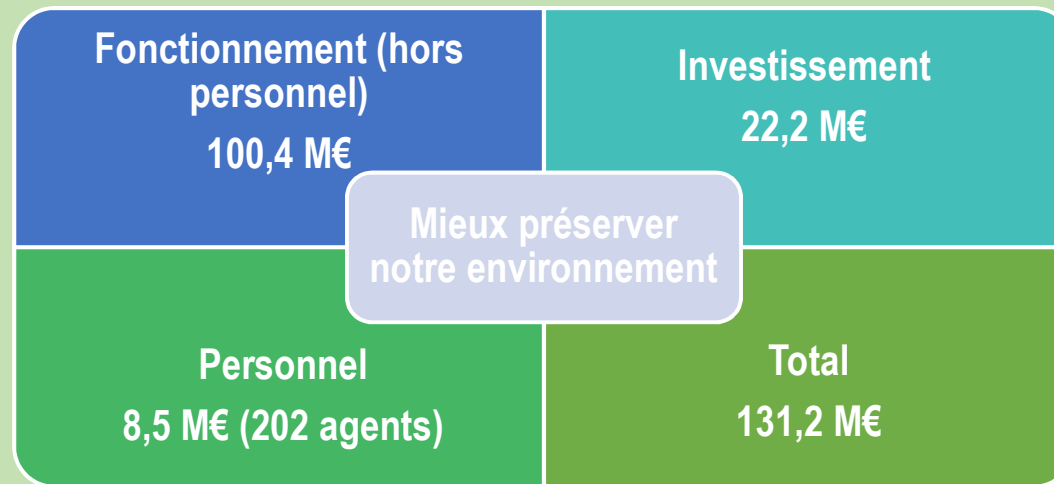
Dépenses financées par la taxe GEMAPI en 2022	Recettes de la taxe GEMAPI en 2022
2,7M€ en fonctionnement	5M€
4M€ en investissement	

Participer à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

- Contribution 2022 de fonctionnement au SDIS : **17,2M€**
- Travaux de création ou remplacement des poteaux incendie et d'extension de réseaux : **1,4M€**

Mieux préserver notre environnement

La Métropole conduit des actions en faveur de l'agroécologie, des espaces naturels et des déchets et veut être exemplaire en matière d'environnement.



Rénovation thermique et énergétique des bâtiments métropolitains

Compostage de proximité des bio déchets et déchets verts

Prévenir et sensibiliser pour un meilleur tri

Agroécologie et espaces naturels



La Métropole agit pour la préservation de ses espaces agricoles et naturels

Actions du budget 2022 :

Poursuite de l'Action foncière et immobilière en matière agricole: 0,9M€

Développer une politique agro écologique et alimentaire : 1,1M€ (fonctionnement et investissement)

- Animations, études et subventions dans le cadre de la candidature au plan de relance - Mesure 13 pour les projets alimentaires territoriaux – PAT
- Modernisation du MIN
- Plan de gestion des parcelles agricoles du Domaine de Viviers

Préservation des parcs, espaces verts et renouvellement du patrimoine végétal

- Végétalisation de la Métropole: **0,1M€** (AP de 2M€)
- Entretien patrimoine végétal Ville de Montpellier : **2,1M€** (fonctionnement)

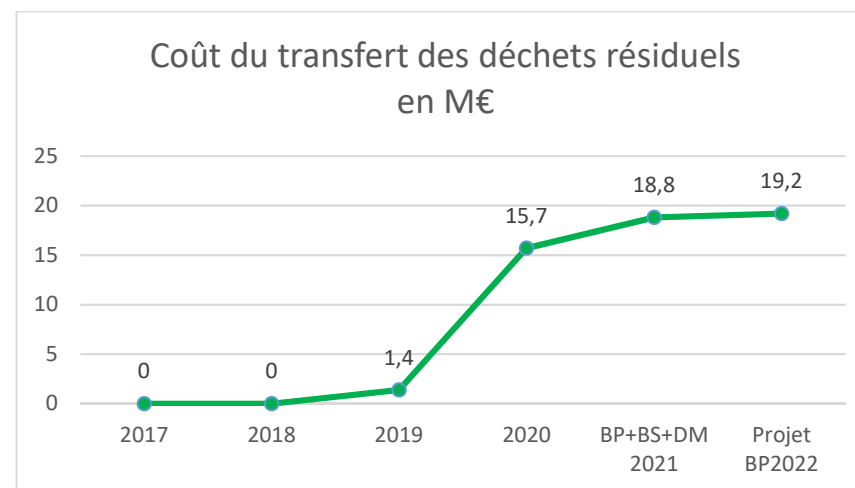
Déchets : accompagner les bonnes pratiques



Gestion déchets : 102M€
Fonctionnement (hors personnel) 83 M€
Personnel 8,4 M€ (200 agents)
Investissement 10,8M€

Suite à la fermeture du casier de Castries l'ancien modèle de financement de cette compétence n'est plus soutenable avec l'exportation du traitement d'une partie de nos déchets. Il est nécessaire de réfléchir à une nouvelle stratégie pour retrouver un équilibre dans la gestion de cette politique.

Il a d'abord été décidé d'une évolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2021 afin de mettre le juste prix face au coût de cette gestion des déchets, et ensuite de réfléchir à la mise en place d'une tarification incitative afin d'une part de diminuer le coût global de ces déchets pour le territoire et de récompenser les efforts de ceux qui trient le mieux.





Actions du budget 2022 :

Organiser une collecte vertueuse des déchets

- Contrat de collecte 2022 (fonctionnement) : **24,4M€**
- Rénovation des déchèteries : **2,7M€**
- Colonnes d'apport volontaire (emballages, papier, verre) et compostage de proximité des bio-déchets : **2,6M€**
- Nouveaux véhicules de collecte (GNV) : **1,5M€**
- Plateformes de compostage bio-déchets et déchets verts : **0,8M€**

Améliorer le traitement des déchets

- Transport et prise en charge extérieure des déchets : **19M€**
- Aménagement final du casier 2 de Castries : **1,4M€**
- Fin des travaux d'extension du centre de tri des déchets recyclables secs : **0,6M€**

Prévenir et sensibiliser pour un meilleur tri : **0,8M€** (fonctionnement)

- Actions de promotion de l'éco consommation : réemploi, réutilisation, recyclage, ressourceries
- Actions de sensibilisation auprès des écoles et des usagers : animations auprès des scolaires et des agents des collectivités, communication autour du geste de tri dans les immeubles collectifs
- Développement du compostage individuel, en pied d'immeuble, en établissement (écoles et entreprises) et de quartier



Une Métropole exemplaire



Rénovation thermique et énergétique des
bâtiments métropolitains

2,3M€

Actions du budget 2022 :

Rénovation thermique et énergétique des bâtiments métropolitains: 2,3M€

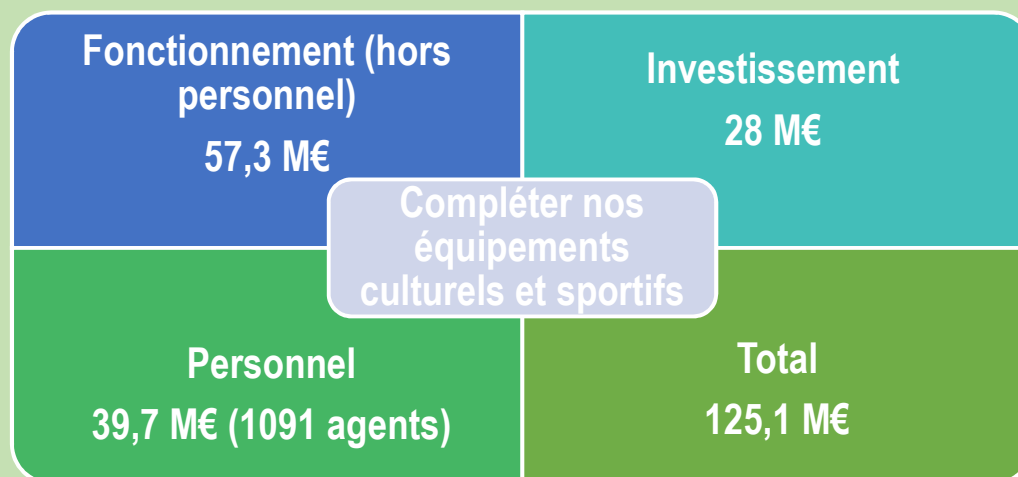
Flotte de véhicules métropolitain décarbonés : 2,3M€ (AP de 11,5M€)

Projets d'énergies renouvelables: 0,4M€

- Etudes et réalisation d'installations photovoltaïques

Compléter nos équipements culturels et sportifs

Le budget favorise aussi l'épanouissement des habitants par la promotion du sport et de la culture.



Réhabilitation de la piscine de la Motte Rouge

Soutien aux clubs et manifestations sportives

Soutenir les festivals et les manifestations culturelles

Sports



La Métropole promeut la pratique sportive avec un maillage d'équipements répartis sur tout son territoire

La Métropole apportera son soutien à l'organisation des manifestations sportives de niveau local, national et international en 2022 et poursuivra son action en faveur des clubs de haut niveau et associations sportives.

Sports : 42M€

- Fonctionnement (hors personnel) 18 M€
- Personnel 12,6 M€ (339 agents)
- Investissement 11,4 M€



Actions du budget 2022 :

Améliorer le réseau des piscines

- Réhabilitation de la piscine de la Motte Rouge à Montpellier : **3,2M€**
- Réhabilitation du Centre Nautique Neptune dans le quartier de la Mosson, de la piscine Jean Taris en quartier ciblé politique de la Ville et de la piscine Pitot à Montpellier : **1,2M€**
- Maintenance et fonctionnement des 14 piscines du réseau : **2,9M€** dont 1,1M€ pour la Piscine Olympique d'Antigone à Montpellier
- Travaux d'amélioration des 14 piscines du réseau : **2,5M€**

Créer un parc Multi-glisse à Baillargues

Aménagement d'un espace de loisirs pour la pratique des sports de glisse (télési nautique, wakeboard) et les activités de pêche : **2,5M€**

Rénover les stades et palais des sports

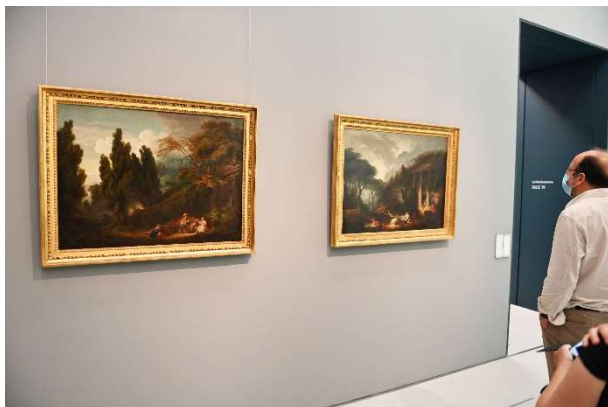
- Entretien et travaux dans le complexe Yves du Manoir : **1M€**
- Entretien et travaux du Stade de la Mosson : **0,8M€**
- Entretien et travaux du Palais des Sports Renée Bougnol : **0,3M€**

Promouvoir le développement du sport

- Subventions de fonctionnement aux clubs : **9,3M€**
- Prestations de service (fonctionnement) : **4,1M€**



Culture



Un soutien aux équipements et aux acteurs de la culture qui sont une richesse de notre territoire

Notre Métropole doit redevenir une métropole de la culture et des artistes en renforçant son soutien à la création et à la diffusion.

Elle continuera à soutenir les festivals à rayonnement national et international ainsi que les manifestations culturelles dans les communes du territoire.

Culture : 83M€

- Fonctionnement (hors personnel) 39,4 M€
- Personnel 27,1 M€ (752 agents)
- Investissement 16,6 M€

Actions du budget 2022 :

Favoriser l'accès à la culture avec le réseau de lecture publique

- Budget de fonctionnement du réseau de 15 médiathèques métropolitaines (hors masse salariale) : **3,4M€**
- Fin de l'automatisation du réseau avec la Médiathèque Emile Zola : **0,9M€**
- Travaux d'intégration de la médiathèque Federico Fellini au sein de la médiathèque Emile Zola : **0,6M€**

Mettre en avant l'art public avec le Centre d'Art Contemporain

Subvention à l'établissement : **3M€** (intègre la participation versée auparavant à l'ESBAMA à 1,6M€)

Construire un nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional :

- Travaux de construction avenue du professeur Grasset à Montpellier : **3,8M€**
- Acquisition de matériel de musique : **1,2M€**
- Budget de fonctionnement (hors masse salariale) : **1,5M€**

Poursuivre la politique ambitieuse d'expositions du Musée Fabre

- Fonctionnement (frais de personnel, gardiennage, entretien): **7,3M€**
- Investissement (achat d'œuvres, réaménagements) : **2,3M€**

Offrir un espace pédagogique pour la jeunesse avec l'Ecolothèque :

2,7M (fonctionnement, travaux, équipements)

Soutenir les festivals et les manifestations culturelles : **20M€**

- Opéra et Orchestre de Montpellier (subvention de fonctionnement): **13,9M€**
- Soutien financier à l'EPIC Domaine d'Ô et aux différents festivals organisés sur le site (fonctionnement): **3,1M€**

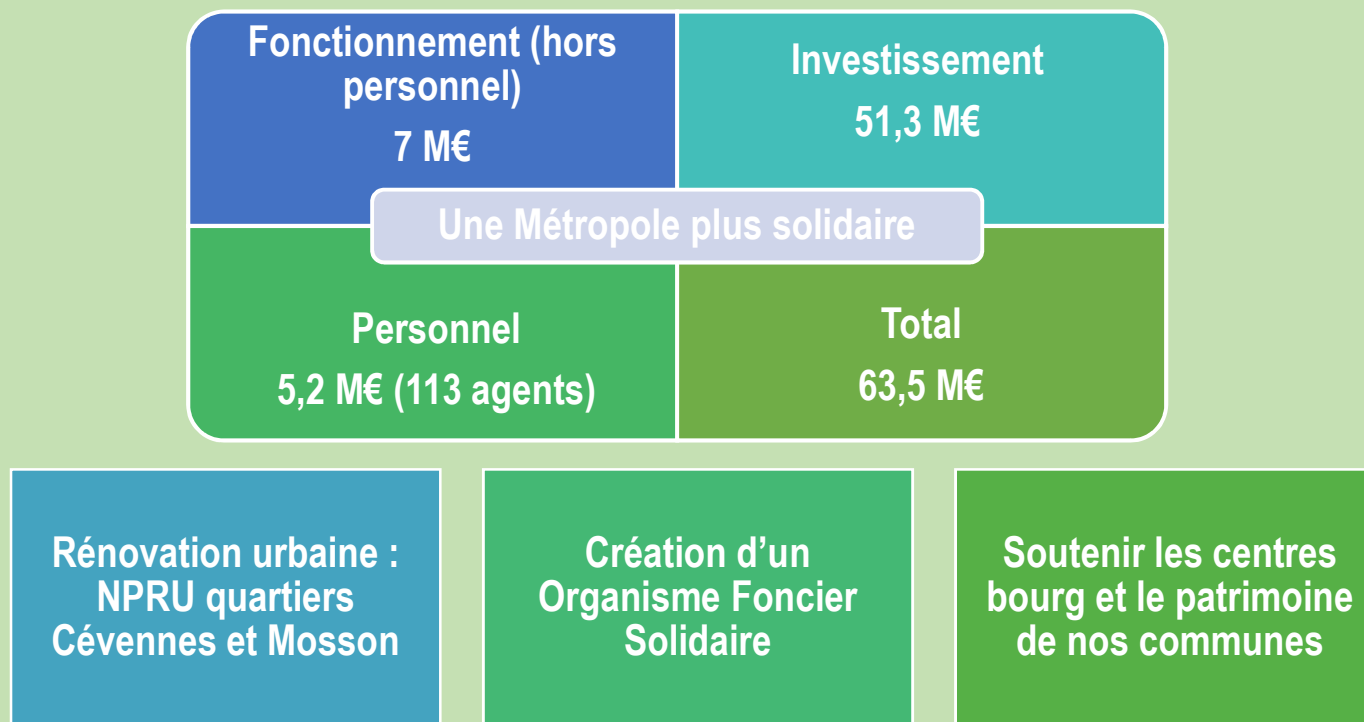
Accomplir des missions de programmation d'exposition et de médiation auprès des publics du musée Latara : **1M€**

Création d'un Centre de Conservation et d'Etudes et d'un parcours archéologique



Une Métropole plus solidaire

La Métropole est solidaire de ses habitants et de ses communes.



Une Métropole plus solidaire de ses habitants...



Rénovation urbaine
18M€ pour le NPRU Mosson Cévennes

Actions du budget 2022 :

Soutenir et réhabiliter les Parcours Résidentiels

- Rénovation urbaine : **17,8M€** pour les opérations NPRU quartiers Cévennes et Mosson (AP de 124,5M€)
- Soutien aux bailleurs sociaux pour la réalisation de logements locatifs : **5,7M€**
- Aides aux bailleurs sociaux et propriétaires privés pour les logements anciens dégradés et la rénovation de l'habitat privé : **7M€**
- Fonds de Solidarité Logement (FSL) : **2,7M€** (aides aux ménages en grande précarité et aux associations œuvrant dans l'accompagnement social)
- Création d'un Organisme Foncier Solidaire : **1,5M€**

Rénovation énergétique des logements privés : dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territoriale la Métropole a identifié le bâtiment comme l'un des enjeux principaux du territoire en terme d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie.

- Programme « Eco Cité-Ville de demain » et dispositif « Rénov/Energie » : **3,2M€**

Protéger les plus fragiles avec la Téléalarme : **0,2M€** (fonctionnement)

Réduire les inégalités avec le Fonds d'Aide aux Jeunes : **0,5M€** (fonctionnement et investissement)

Soutenir la vitalité démocratique avec le contrat de ville de l'Etat dans les 12 Quartiers Prioritaires de la Ville de Montpellier : **0,8M€** (fonctionnement)

...Et de ses communes



Soutenir les projets de nos communes

Actions du budget 2022 :

Création d'un réseau d'aire d'accueil des gens du voyage : 4,6M€

Dans le cadre du nouveau schéma pour l'accueil et pour l'habitat des gens du voyage pour la période 2018-2024 la Métropole a confié un mandat à la SA3M, afin de réaliser les aires d'accueil et grand passage prévues. **0,5M€** sont prévus pour l'entretien des aires existantes.

Répondre à l'évolution démographique avec le nouveau cimetière intercommunal : 6,3M€ (fonctionnement et investissement)

11 000 places en caveau sur le site de Grammont à Montpellier afin de répondre aux besoins des 31 communes du territoire.

Verser des fonds d'équipement aux communes : 2M€ (investissement)

Soutenir les centres bourg et le patrimoine de nos communes : 2M€ (investissement)

C. Les ressources du Budget Primitif 2022

1. Les recettes de fonctionnement du budget principal

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de **588M€** sur le budget principal en 2022, soit +3,5% par rapport au BP 2021.

Le budget 2022 pourra être actualisé en cours d'année en fonction de l'évolution de la situation sanitaire

Evolution des recettes réelles de fonctionnement du budget principal :

RECETTES BUDGET PRINCIPAL EN M€	BP 2021	BP 2022	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	568	588	3,5%
Impôts et taxes	390,1	405,3	3,9%
Dotations, compensations, subventions	56,9	66,1	16,2%
Attributions de compensation	64,8	64,4	-0,6%
Produits des services	36,0	38,4	6,8%
Autres recettes	20,4	14,1	-30,9%

La fiscalité et les taxes transférées

Les recettes fiscales attendues en 2022 s'élèvent à un total de 405,3M€.

- **Fraction de TVA nationale transférée : prévision prudente pour la seconde année de la réforme**

Depuis 2022, suite à la réforme de la suppression de la taxe d'habitation sur résidence principale la Métropole perçoit le transfert d'une fraction de la TVA nationale pour compenser sa perte totale de produit de taxe d'habitation sur résidence principale sur la base des valeurs locatives 2020 et du taux 2017, soit un produit estimé à 92,5M€.

- **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : intégration de la modulation des bases minimum**

Le conseil métropolitain du 28 juillet 2021 a adopté un barème progressif applicable au 1er janvier 2022 sur les bases minimums de CFE en vue de rétablir l'équité fiscale pour chaque tranche de chiffre d'affaires sur le territoire de la métropole de Montpellier et d'adapter la base minimum au chiffre d'affaires généré par l'activité. Le produit 2022 est estimé à 58,2M€.

- **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : impact de la crise sanitaire plus faible que prévu**

La crise sanitaire devrait avoir un effet marginal en 2022 sur cette recette fiscale, dont la tendance nationale prévue est de -4,7%. Le produit estimé de 35,87M€ est basé sur la notification des services fiscaux de novembre 2020, soit un montant sensiblement identique à 2021.

- **Le Versement Mobilités : un produit qui reste soumis aux aléas de la crise sanitaire**

Le produit 2022 reste incertain en raison du prolongement de la crise sanitaire, il a été cependant évalué à 93,6M€ soit +3% par rapport au BP 2021 (pour un taux de 2% sur les salaires). La perte de recettes en 2021 a été moindre qu'attendue grâce notamment au prolongement du dispositif de chômage partiel mis en place dans les entreprises de notre territoire et pris en charge par l'Etat.

- **La taxe de séjour: un produit en légère augmentation par rapport à 2021**

Le budget 2021 prévoit un produit de TSI de 2,8M€. Cependant cette recette reste soumise à l'évolution de la crise sanitaire en 2022 et cette prévision est basée sur l'hypothèse de fréquentation de -20% par rapport à 2019.

- **Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : actualisation du coefficient correcteur multiplicateur du tarif de la taxe au 1^{er} janvier 2022**

Le conseil métropolitain du 28 juillet 2021 a décidé de moduler le coefficient multiplicateur de la TASCOM sur les deux prochaines années en le portant de 1,10 à 1,15 en 2022. Le produit 2022 est estimé à 5,9M€, soit +5% par rapport au BP 2021.

- **Taxe sur les Friches Commerciales : institution de cette nouvelle taxe au 1^{er} janvier 2022**

Cette taxe est due par les propriétaires de biens passibles de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui ne sont plus affectés à une activité soumise à cotisation foncière des entreprises (CFE) depuis au moins deux ans et qui sont restés inoccupés pendant cette période. Le conseil métropolitain du 28 juillet 2021 a institué cette taxe avec des taux en fonction du rang de l'année d'imposition. Le produit estimé pour 2022 est de 2,2M€.

- **Taxe d'Ordures Ménagères (TEOM) : maîtriser le déficit**

La fermeture du casier de Castries et la nécessité d'exporter le traitement d'une partie de nos déchets qui en est découlée, a rendu insoutenable le modèle de financement de cette compétence. Une nouvelle stratégie destinée à réduire le surcoût constaté depuis 2019 et à retrouver un équilibre dans la gestion de cette politique a été arrêtée, incluant la nécessité de faire évoluer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dès 2021 à hauteur de 12,35%.

Parallèlement une réflexion sur la mise en place d'une tarification incitative a été lancée afin, d'une part, de diminuer le coût global de ces déchets pour le territoire et, d'autre part, de mettre en corrélation la production des déchets et leur tarification. Le produit estimé pour 2022 est de 86,9M€.

- **Taxe GEMAPI : Investir pour la sécurité des habitants**

Dans le cadre d'une politique volontariste d'investissements pour la sécurisation des habitants et des milieux naturels, une évolution du produit a été décidée en 2021, dans la limite des dépenses liées au financement de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Le produit estimé pour 2022 est de 5M€, identique à celui du BP 2021.

Les principaux montants estimatifs pour 2022 sont indiqués dans le tableau ci-après (hors reversement SRU) :

		Taux	Bases	Montants
Impôts Entreprises	Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	Pas d'augmentation de taux	Revalorisation des bases selon inflation prévisionnelle et augmentation des loyers : +0,45% Evolution physique estimée à 0,05% Intégration de la modulation des bases minimum	58,2 M€
	Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)	Taux national et progressif en fonction du chiffre d'affaires	Bases réelles connues avec un décalage, estimation DDFIP	35,87 M€
	Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	Tarifs nationaux, évolution du coefficient	Evolution physique estimée 0%	5,9 M€
	Impositions Forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	Tarifs nationaux	Evolution physique estimée 0,7% Inflation prévisionnelle	2,4 M€
	Taxe sur les friches commerciales	Taux en fonction du rang de l'année d'imposition: - 20% la première année, - 30% la deuxième année, - 40% la troisième année.	Liste transmise par la DDFIP	2,2 M€
	Versement Mobilité (VM, ex-VT)	Pas d'augmentation de taux (2% des salaires)	Evolution de 0% par rapport au VM estimé pour 2021	93,6 M€
Impôts Ménages	Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences secondaires	Pas d'augmentation de taux	Pour les résidences secondaires : revalorisation des bases selon inflation prévisionnelle et évolution physique à 1,0%	4,35 M€
	Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	Pas d'augmentation de taux	Revalorisation des bases selon inflation prévisionnelle et augmentation des loyers : 0,45% - Evolution physique à 1%	1,08 M€
	Taxe sur le Foncier non bâti (TFNB)	Pas d'augmentation de taux	Revalorisation des bases selon inflation prévisionnelle Evolution physique à -1%	0,8 M€
	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	Pas d'augmentation de taux	Revalorisation des bases: selon inflation prévisionnelle et augmentation des loyers : 0,45% - Evolution physique à 1,0%	86,9 M€
Autres Taxes	TVA	Fraction de TVA nationale transférée calculée à partir des bases TH sur résidences principales 2020 et du taux TH 2017		92,5 M€
	Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TFCE)	Tarifs nationaux, Coefficient inchangé		4,5 M€
	Taxe de séjour (TS)	Pas d'augmentation de taux	Baisse de fréquentation de 20% par rapport à 2019	2,8 M€
	Taxe GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)	Produit voté inchangé		5 M€

Les autres recettes de fonctionnement

- **Les dotations, subventions et compensations : 66,1M€**

La dotation d'intercommunalité s'élèvera à 41,7 M€ et la dotation de compensation à 3,76M€, pour un total de 45,5M€, soit une baisse de -0,4% par rapport au BP2021.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est prévu à hauteur de 7,5M€, stable par rapport à 2021. Le montant de l'enveloppe nationale du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), est désormais figé à 1 milliard d'euros, comme les années précédentes et l'ensemble territorial métropolitain reste éligible à cette péréquation du fait d'un potentiel financier agrégé inférieur de plus de 20% à la moyenne nationale actuelle.

Les compensations fiscales sont estimées à 10,4 M€, en nette augmentation par rapport à 2021 en raison des nouvelles compensations par l'Etat, suite à la réforme de la fiscalité économique et la division par deux des bases des locaux industriels, conséquence de la loi de finances 2021.

- **Attributions de compensation versées par les communes (ACF) : 46,7M€** ; ce montant tiendra compte des transferts nouveaux adoptés fin 2021.

- **Dotations de Compensation versée par le Conseil Départemental de l'Hérault : 17,7M€.**

- **Les produits des services : 38,4M€**

Ce produit est en évolution de +6,8% par rapport au BP 2021 en lien avec l'arrêt des modalités restrictives de confinement et une ouverture plus large des services publics. Les produits des services sont constitués par les redevances d'occupation du domaine public liées à la voirie, les droits de stationnement, les recettes des réseaux ainsi que par les remboursements au titre de convention de mise à disposition descendante.

2. Les recettes d'investissement du budget principal 2022

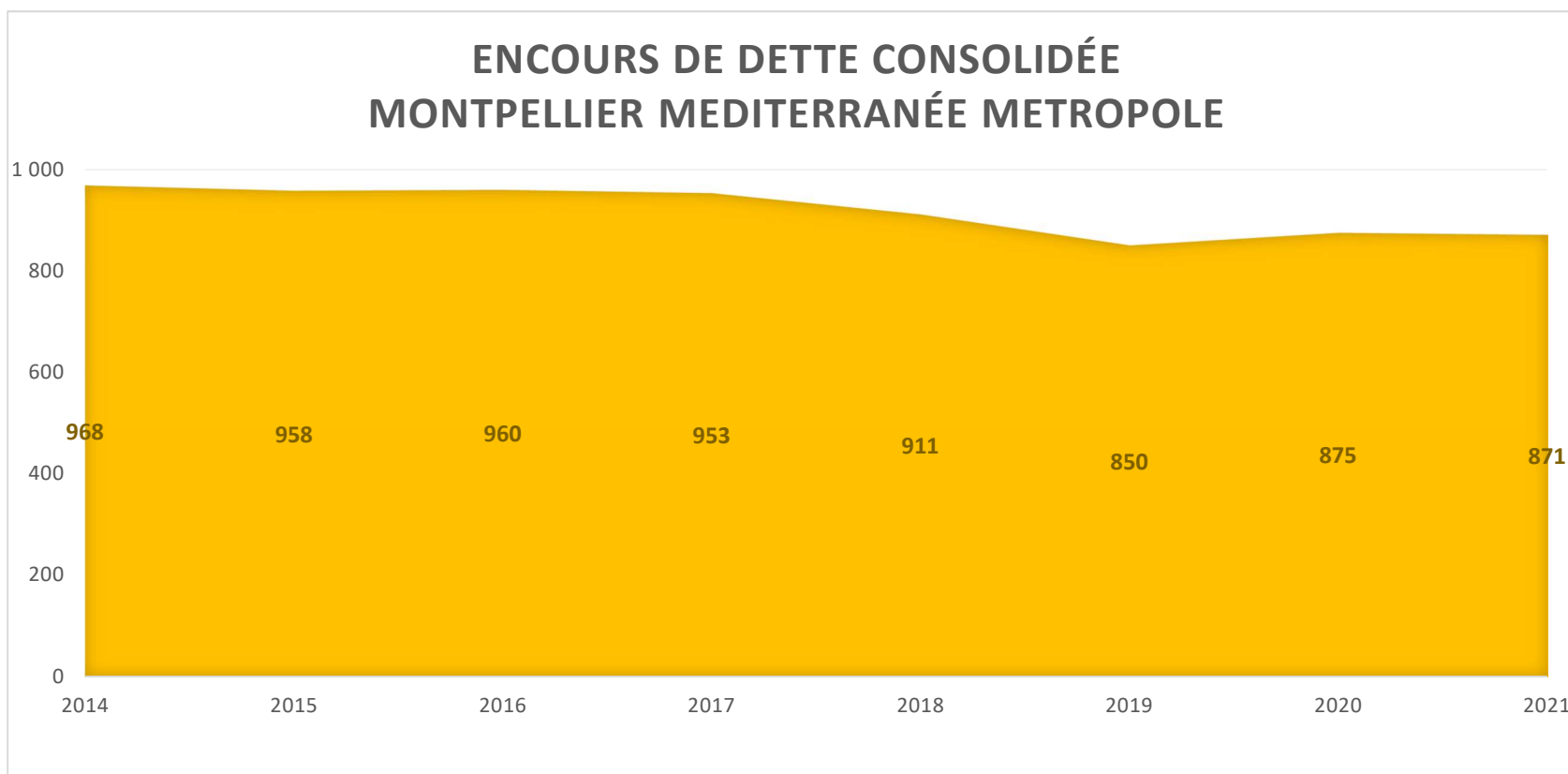
- **Subventions** : 69,6M€, soit +40% par rapport au BP 2021

La Métropole s'engage sur ce mandat à maintenir un niveau important de subventions reçues, en menant une politique volontariste de recherche de financements locaux, nationaux et européens, en particulier dans le cadre du plan de relance mis en place par l'Etat.

Budget Principal	69,6 M€	Ligne 5 tramway (30M€ dont 25M€ de fonds de concours versés par la Ville de Montpellier), Voirie et espace public (9M€), Habitat (9,5M€), Aménagement urbain (3,3M€), GEMAPI (3,6M€), Culture et Sports (4M€), PUP (6,3M€), Transition énergétique (2,2M€)
-------------------------	---------	--

- **FCTVA** : 15 M€ sur le budget principal, soit +70% par rapport au produit du BP2021
- **Attributions de Compensation d'Investissement (ACI)** : 17,1 M€ à périmètre constant, part des dépenses d'investissement Voirie transférées en 2015 incluses dans les attributions de compensation de fonctionnement transférées soit à hauteur de 30% avec bonification, soit à hauteur de 100% sans bonification.
- **Amendes de police** : 2,7 M€, dispositif qui est remplacé pour partie depuis 2018 par une redevance d'occupation du domaine public, dénommée forfait post-stationnement qui est reversé par la Ville de Montpellier à la Métropole.
- **Taxe d'Aménagement** : 5M€, ce produit affecté à la voirie revient à la métropole qui en reverse une partie aux communes en concertation avec elles.
- **Emprunts** : l'emprunt d'équilibre du BP2022 s'élève à ce stade à 277 M€ pour le budget principal; il s'agit d'un montant plafond d'emprunt prévisionnel en cas de réalisation à 100% des prévisions budgétaires 2022.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2022 s'élève à 802,1 M€ sur le budget principal et 871M€ sur le budget consolidé :



La Métropole a connu un désendettement progressif depuis 2014. Pour rappel la stratégie financière de ce nouveau mandat repose sur le principe d'une gestion rigoureuse de la dette : il s'agit de contenir la dette pour pouvoir investir pour le long terme dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

Stratégie financière pour le mandat : Libérer nos capacités par une gestion rigoureuse de la dette

D. Les emplois du Budget Primitif 2022

1. Les dépenses de fonctionnement du budget principal

Les dépenses réelles de fonctionnement attendues pour 2022 s'élèvent à **508M€** pour le budget principal, soit +2,9% par rapport au BP 2021.

Après un fort impact en 2020, la crise du COVID-19 a eu un effet moins important que prévu en 2021, un retour progressif à la normale est prévu en 2022.

Néanmoins les dépenses de fonctionnement du BP 2022 comprennent de façon prévisionnelle 0,2 M€ de dépenses sanitaires (achat de matériel, dépenses d'entretien) elles répondent au contexte de dégradation actuelle des conditions sanitaires, avec l'arrivée de la 5ème vague et l'apparition de nouveaux variants.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal :

DEPENSES BUDGET PRINCIPAL EN M€	BP 2021	BP 2022	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	494	508	2,9%
Charge à caractère général	182,1	192,4	5,7%
Charges de personnel	116,7	122,4	4,9%
Subventions et participations	148,7	150,1	0,9%
Charges financières	20,9	18,7	-10,5%
Autres dépenses	25,6	24,8	-3,1%

Les charges de fonctionnement courant

Charges à caractère général : 192,4 M€ soit +6% par rapport au BP 2021

Les charges à caractère général représentent les charges nécessaires au fonctionnement courant des services publics : dépenses d'énergie, de nettoyage, d'achats de matériel et fournitures, les contrats de prestation de service et d'entretien de la voirie et des équipements publics, etc.

Les variations prévues sur ce type de charges en 2022 concernent principalement les secteurs des déchets, des espaces publics (ville nouvelle), de la GEMAPI, de la culture et des sports.

La hausse du prix de l'énergie a aussi un impact important sur notre budget par le biais des révisions de prix sur nos marchés : c'est notamment le cas des contrats de collecte et nettoyage qui subissent une révision de plus de 10% en 2022.

Evolution des charges à caractère général :

Charges à caractère général en M€	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evolution en %
Budget principal	177,9	182,1	192,4	6%

Principaux secteurs des charges à caractère général en 2022:

THEMATIQUES	BP 2022
Propreté et gestion des déchets	107,4 M€
Gestion des espaces publics	22,5M€
Culture	12,9 M€
Sports	8,5 M€
Mobilités	4,1 M€
Communication	4,2 M€
Moyens généraux et bâtiments	14,4 M€

Les subventions aux associations et partenaires (hors DSP Transports): 50,2 M€

La Métropole poursuit en 2022 son important soutien à la vitalité associative et ses partenaires.

Les principales enveloppes de subventions 2022 s'établissent comme suit :

THEMATIQUES	BP 2022
Culture	26,4 M€
Sports	9,4 M€
Développement Economique, tourisme, rayonnement international	4,8 M€
Transports	2,2 M€
Habitat	1,3 M€
Transition énergétique	1 M€

Les Transports

La contribution financière au délégataire TAM (SFE et compensations tarifaires) s'élève à 72M€ et intègre les éléments suivants :

- Déploiement en année pleine de la gratuité des transports publics pour les métropolitains les weekends, et pour les métropolitains de moins de 18 ans et de plus de 65 ans toute la semaine : coût estimé à 9M€ sur la base d'un retour à la normale de la fréquentation
- Prise en compte de la baisse de fréquentation sur la Subvention Forfaitaire d'Exploitation (SFE) et les compensations tarifaires sociales
- Compensation potentielle pour pertes d'exploitation dues à la crise sanitaire en cours de chiffrage avec le délégataire
- Indemnisation travaux ligne 5

Les charges de personnel

Les charges de personnel (budget principal) : 122,4M€, soit + 4,9% par rapport au BP 2021

Principaux éléments d'évolution de BP2021 à BP2022 :

- Evolution naturelle du GVT (glissement vieillesse technicité) accompagnée de nouveaux recrutements (postes 2021 portant année pleine en 2022)
- Politique salariale : avancements, promotions, régimes indemnitaires (Prime d'Intéressement Collectif, RIFSEEP), indemnités de rupture conventionnelle
- Effets exogènes : revalorisation des grilles catégories C, prime inflation

Evolution des charges de personnel du budget principal :

Charges de personnel en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution en %
Budget principal	116,7	122,4	4,9%

Recettes liées à la masse salariale mutualisée : **17,2M€** (agents transférés de la Ville de Montpellier à la Métropole et remboursés par la Ville à la Métropole dans le cadre des conventions de gestion).

Les principaux postes de masse salariale en 2022 sont les suivants pour un total de masse salariale du budget principal de 119,6M€:

Répartition de la masse salariale Budget principal	en M€
Sports & Culture	39,7
Mobilités, voirie et espace public	26,5
Economie, innovation et attractivité	9,3
Environnement et déchets	8,5
Habitat, cohésion sociale	5,2
Assainissement, prévention des risques majeurs et GEMAPI	1,7
Autres (services supports)	28,6

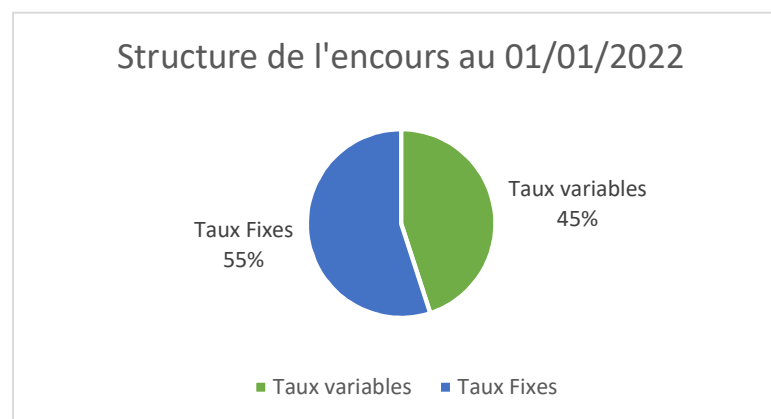
Les charges financières

Les charges financières s'établissent à **18,7M€** en 2022 pour le budget principal.

Les charges financières 2022 comprennent l'hypothèse d'une évolution des taux d'intérêt de 1 point : cette hypothèse prudentielle a pour objectif de prendre en compte la grande incertitude qui caractérise aujourd'hui les marchés financiers dans un contexte actuel de taux d'intérêt historiquement faibles.

Structure de la dette consolidée au 01/01/2022 :

- Structure de l'encours de dette équilibrée entre **taux fixes (55 %) et taux variables (45 %)** : la Métropole pourra donc bénéficier d'économies significatives du fait de la faiblesse des taux tout en conservant une **sécurisation suffisante** en cas d'une éventuelle hausse des taux.



- **Taux moyen global** de la dette de Montpellier Méditerranée Métropole à **2,03%** (3,23% en taux fixe et 0,76% en taux variable) contre 2,39% l'année précédente : la Métropole est **bien positionnée** par rapport à la moyenne des collectivités de la strate
- Diversification de la dette de Montpellier Méditerranée Métropole avec plus de **13 prêteurs** : la Métropole **sécurise son risque de contrepartie**

- **Durée résiduelle moyenne** de la dette de Montpellier Méditerranée Métropole à **15 ans et 5 mois** : la Métropole présente des **maturités d'emprunts adaptées** à la nature de ces investissements
- **95,3% de l'encours de dette est classé en 1A sur la Charte Gissler** : la Métropole bénéficie d'un bon classement de son encours en taux fixe ou en taux variable sans option

Les objectifs de la Métropole de Montpellier pour 2022 sont de maintenir l'équilibre entre les emprunts à taux fixe et à taux variables, tout en cherchant à bénéficier de taux attractifs et de la souplesse actuelle de l'offre d'emprunt. Des actions de sécurisation et d'optimisation seront poursuivies afin de bénéficier d'éventuelles opportunités de marchés : optimisation des types de taux, réduction de marges, optimisation de la trésorerie.

Les autres charges

- **La contribution au Service Départementale d'Incendie et de Secours (SDIS) : 17,2 M€**, iso par rapport à 2021
- **Fonds d'Aides aux Jeunes en Difficultés (FAJ)/Fonds de Solidarité Logement (FSL) : 3,1M€**
- **Attributions de compensation versée aux communes à périmètre constant : 2,5M€**
- **La Dotation de Solidarité Communautaire : 1M€** instituée dès l'installation de la nouvelle mandature et confirmée en 2021 et 2022.

2. Les dépenses d'investissement du budget principal 2022

La maîtrise de la section de fonctionnement et la gestion active de la dette ont pour objectif de financer un important plan pluriannuel d'investissement.

Le budget total en dépenses réelles d'investissement s'établit à 545,1 M€ pour 2022, dont 416,6 M€ de dépenses d'équipement (avec subventions et fonds de concours). Les 416,6 M€ de dépenses d'équipement que la Métropole prévoit en 2022 s'inscrivent dans un plan pluriannuel de 2,5 Md€ de dépenses d'équipement sur la durée du mandat.

La programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) : Investir 2,5 milliards d'euros sur le mandat

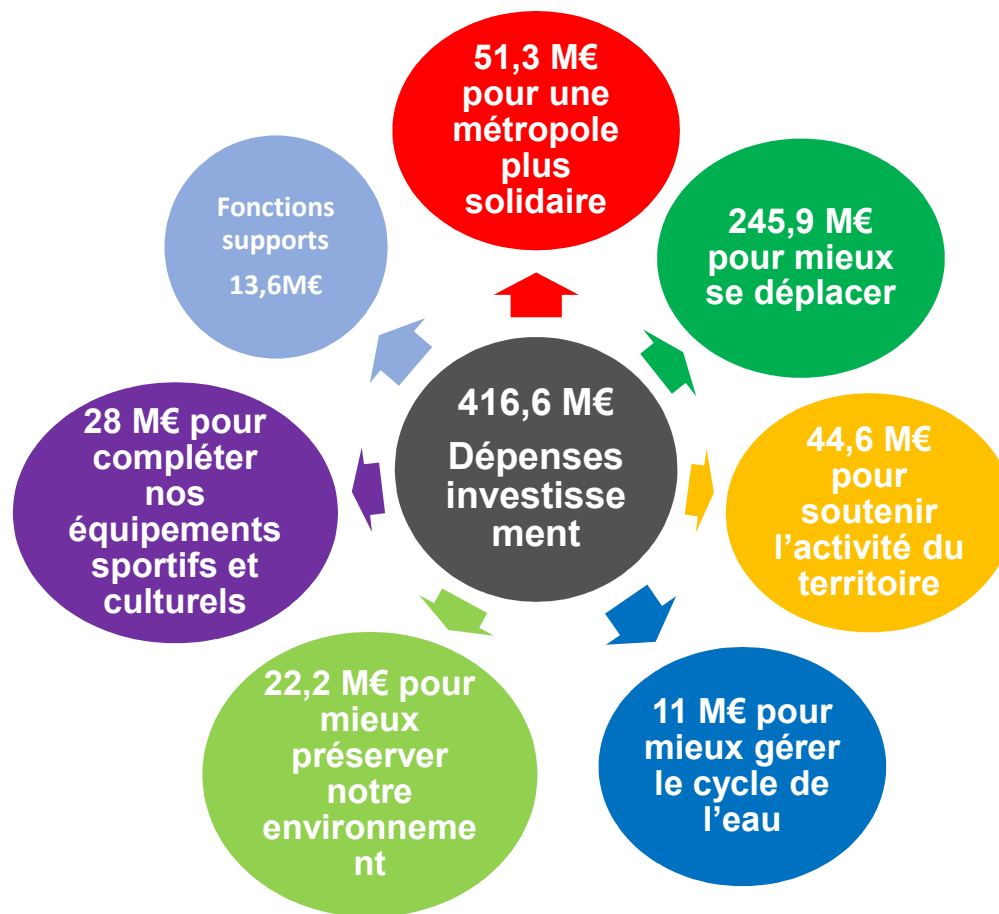
La PPI comprend l'ensemble des projets d'investissement de ce mandat et sera un levier déterminant de la relance face à la crise économique et sanitaire.

Stratégie financière pour le mandat : Investir pour le long terme dans le cadre d'une programmation pluriannuelle

Dépenses d'équipement 2022 du budget principal :

Les dépenses d'équipement (avec subventions et fonds de concours) budgétées en 2022 s'établissent à 416,6 M€, soit une progression de +40% par rapport au BP 2021. Elles comprennent 4M€ de fonds de concours d'équipement et de soutien patrimonial pour les communes afin de soutenir l'effort d'investissement des communes membres, essentiel dans cette période de crise sanitaire.

Ces dépenses s'inscrivent dans un budget de relance économique et de transition écologique, en participant à la création de près de 4160 emplois directs et indirects et concernent les thématiques suivantes de la PPI 2021-2026:



Les nouvelles créations d'Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) proposées en 2022:

Le BP 2022 est l'occasion de proposer la création de 13 nouvelles opérations en APCP, pour un total de 174,5M€ dont 21,6M€ de CP2022 dont le détail est présenté en annexe 3 de ce document. Les crédits d'équipement ouverts en crédits de paiement pour les années 2022 et suivantes sont aussi présentés dans cette annexe.

Les subventions et fonds de concours versés en 2022:

Le budget 2022 intègre des subventions et fonds de concours pour un total de 95 M€ :

Subventions et fonds de concours en M€	BP 2022
Total	95
Dont aides à la pierre, rénovation urbaine	31,8
Dont subventions d'investissement à TAM dans le cadre de la DSP Transports	19,1
Dont aides à l'achat de VAE	6
Dont participations à l'aménagement de parcs d'activités économiques	24,8
Dont CPER ESRI, fond de relocalisation dédié aux activités productives et à fort impact sociétal	2,3
Dont rénovation thermique des bâtiments	2,3
Dont fonds de concours communes	4,0

Le remboursement du capital de la dette:

L'encours de dette au 1er janvier 2022 s'élève à 802,1 M€ sur le budget principal. Cela détermine une annuité de dette de 65,4 M€.

Remboursement dette en M€	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Intérêts	25,4	24,6	20,9	17,8
Capital	52,6	53,7	52,2	47,6
Annuité de la dette	78,0	78,3	73,1	65,4

65M€ sont également inscrits en dépenses et en recettes du budget consolidé au titre du refinancement de la dette et des opérations de prêt revolving, ils permettront de saisir d'éventuelles opportunités de gestion active de l'encours.

CONCLUSION

Le budget 2022 est présenté dans une période de crise sanitaire toujours active. Il a été construit sur la base d'une hypothèse de retour à la normale en matière d'activité économique et d'un effet marginal anticipé des effets de la crise sur nos recettes fiscales.

Ce budget 2022 traduit la volonté de la Métropole de répondre à la sortie de crise, en se positionnant pour l'avenir. Volontaire et responsable, ce budget répond ainsi aux enjeux du territoire afin de le moderniser et de l'engager pleinement sur le chemin de la transition écologique et sociale.

Avec plus de 416 M€ de dépenses d'équipement en 2022, il s'inscrit dans le cadre d'une programmation pluriannuelle d'investissement qui a été définie pour le nouveau mandat, en nette hausse, par rapport à la période 2015-2020.

Afin de répondre en responsabilité à ces ambitions, tout en renforçant la solidarité intercommunale, ce budget 2022 recherche plus de justesse et d'équilibre dans les dépenses et les recettes, afin de libérer les capacités d'investissement de la Métropole et de l'inscrire dans une perspective et une stratégie de long terme sécurisée. A ce titre, il s'accompagne au cours de l'exercice 2022 d'un dialogue entre les communes sur les modalités de mise en œuvre du Pacte Financier et Fiscal de la Métropole.

Annexe 1 – Tableaux 2022 des budgets annexes

Budget annexe Assainissement : bouclage réel par section

Section de fonctionnement Budget Annexe Assainissement 2022

Recettes Réelles de Fonctionnement : 30,9	Recettes		Dépenses		Dépenses Réelles de Fonctionnement : 18,8
		Produits des services 27,4		Charges de personnel 3,3	
		Dotations et participations 1,3		Charges à caractère général 7,2	
		Autres recettes 2,2		Autres charges 6	
				Intérêts 2,3	
		Epargne brute 12,1			

Section d'investissement Budget Annexe Assainissement 2022

Recettes		Dépenses		Dépenses réelles d'Investissement : 19,5
Epargne Brute 12,1		Remboursement du capital de la dette 4,6		
Recettes réelles d'Investissement : 7,4	Emprunts 4,6	Dépenses d'équipement 14,9		
	Subventions 0,8			
	Autres recettes 2			

Sur le budget annexe de l'assainissement, les dépenses d'exploitation intègrent notamment l'inscription d'une dotation initiale de la Régie des eaux de 3,5M€ afin de prendre en charge sur 2022 les premières dépenses en lien avec l'extension à la compétence assainissement, dans le cadre du passage en régie complète du territoire d'ici 2023.

Autres budgets annexes :**Equilibre du BP 2022 Métropole - Budget Assainissement non-collectif**

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS REELS	71 125	80 700
Opérations mixtes (amortissements-provisions)	9 000	
Virement à la section d'investissement	575	
TOTAL FONCTIONNEMENT	80 700	80 700
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Virement de la section de fonctionnement		575
Opérations mixtes (amortissements-provisions)		9 000
MOUVEMENTS REELS	9 575	-
EMPRUNT	-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	9 575	9 575
TOTAL	90 275	90 275

Equilibre du BP 2022 Métropole - Budget Parking

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS REELS	389 622	848 000
Opérations mixtes (amortissements-provisions)	13 000	
Virement à la section d'investissement	445 378	
TOTAL FONCTIONNEMENT	848 000	848 000
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Virement de la section de fonctionnement		445 378
Opérations mixtes (amortissements-provisions)		13 000
MOUVEMENTS REELS	1 245 000	138 000
EMPRUNT	-	648 622
TOTAL INVESTISSEMENT	1 245 000	1 245 000
TOTAL	2 093 000	2 093 000

Annexe 2 – Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2022

IV – ANNEXES	
PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BP 2022 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT	

PRESENTATION DU BP 2022 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

1 - Eléments de contexte
<p>La Métropole a tenu son Débat d’Orientation Budgétaire le 14 décembre 2021. Ce débat conforte le positionnement de responsabilité et de soutien de la Métropole pour son territoire et construit une stratégie financière à la hauteur des projets du mandat au tour de trois leviers :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Maîtriser la section de fonctionnement▪ Libérer nos capacités par une gestion rigoureuse de la dette▪ Investir pour le long terme dans le cadre d’une programmation pluriannuelle d’investissements (PPI) de 2,5 milliards d’euros <p>La PPI 2021-2026 a été votée par le conseil métropolitain du 23 novembre 2021. Elle fixe un cap ambitieux pour le mandat en multipliant les investissements par 2,5 par rapport à la période précédente. En 2022 plus de 416 M€ de dépenses d’équipement sont prévus, ce budget s’inscrit dans le cadre des six priorités d’investissement, représentatives des compétences et actions de la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Mieux se déplacer avec, notamment, de forts investissements en direction des mobilités décarbonées, soutenus par la mise en œuvre progressive de la gratuité des transports publics▪ Soutenir l’attractivité du territoire▪ Gérer les cycles de l’eau, à travers l’assainissement, la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations▪ Préserver notre environnement avec, notamment, la démarche zéro déchets▪ Compléter et moderniser nos équipement culturels et sportifs▪ Renforcer la solidarité territoriale

Dans un esprit de solidarité intercommunale, la Métropole de Montpellier va poursuivre la recherche d'un juste équilibre entre ses dépenses et ses recettes de fonctionnement, afin de libérer ses capacités d'investissement au service d'un budget 2022 volontaire et responsable, de moderniser le territoire et de l'engager pleinement sur le chemin de la transition écologique et sociale.

2021 a été une année structurante avec le vote de la nouvelle Programmation Pluriannuelle d'Investissements 2021-2026, 2022 permettra de poursuivre la co-construction du nouveau Pacte Financier et Fiscal adopté par le conseil métropolitain du 14 décembre 2021.

2 - Priorités du budget

Le budget 2022 de Montpellier Méditerranée Métropole s'articule autour de six orientations :

- Mieux se déplacer
 - Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe
 - Une mobilité routière plus sûre et concertée
 - Mieux soutenir l'activité du territoire
 - Investir dans l'innovation
 - Répondre aux besoins des entreprises et des artisans
- Mieux gérer le cycle de l'eau
 - Assainissement
 - Protéger contre les risques - GEMAPI
- Mieux préserver notre environnement
 - Agroécologie et espaces naturels
 - Déchets : accompagner les bonnes pratiques
 - Une Métropole exemplaire
- Compléter nos équipements culturels et sportifs
 - Sports
 - Culture
- Une Métropole plus solidaire
 - Avec ses habitants
 - Avec ses communes

3 - Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal

3.1 - Recettes réelles de fonctionnement :

Dotations et participations	66,1 M€
Impôts et taxes	405,3 M€
Attributions de compensation	64,4 M€
Produits des services	38,4 M€
Autres recettes	14,1 M€

Total général	588,3 M€
----------------------	-----------------

3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement:

Charges générales	192,4 M€
Charges de personnel	122,4 M€
Charges d'intérêts de la dette	17,8 M€
Charges de gestion courante	150,1 M€
Attribution de compensation, DSC	3,5 M€
Autres charges	22,2 M€

Total général	508,4 M€
----------------------	-----------------

3.3 – Recettes réelles d'investissement:

Recours à l'emprunt	277 M€
Refinancement dette, prêts revolving	65 M€
Subventions d'équipement	72,3 M€
Attribution compensation invt.	17,1 M€
Autres recettes	33,8 M€

Total général	465,2 M€
----------------------	-----------------

3.4 – Dépenses réelles d'investissement:

Capital de la dette	47,6 M€
Refinancement dette, prêts revolving	65 M€
Dépenses d'équipement	416,6 M€
Autres	15,9 M€

Total général	545,1 M€
----------------------	-----------------

4 - Montant du budget

Pour le budget principal :

Le montant du Budget Primitif 2022 s'élève à **1 347 M€** : 648 M€ en fonctionnement et 699 M€ en investissement.

Pour le budget consolidé :

Le montant du Budget Primitif 2022 s'élève à **1 406 M€** : 683 M€ en fonctionnement et 723 M€ en investissement.

5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les Autorisations de Programme (AP) faisant l'objet de prévisions en 2022 sont retracées ci-après :

Budget principal :

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2022	AP TOTAL 2022	CP 2022 AU BP 2022
CULACC01	ACCESSIBILITE CULTURE	5 349 718	0	5 349 718	800 000
CULALG01	HOTEL MONTCALM MOCO	22 500 000	0	22 500 000	-
CULCRR01	CITE DES ARTS	46 420 167	485 000	46 905 167	3 826 871
CULFAB01	RESTAURATION OEUVRES MUSEE FABRE	1 628 945	0	1 628 945	185 000
CULIFZ17	INTEGRATION MEDIATHEQUE FELLINI A ZOLA	6 708 001	0	6 708 001	569 366
DEAFAB18	FABREGUES protection Coulazou	4 915 000	0	4 915 000	505 000
DEAGRA18	GRABELS protection Rieumassel	3 600 000	0	3 600 000	1 550 000
DEALAT18	Lattes protection basse vallée Mosson	4 252 310	937 214	5 189 524	946 000
DEASHV18	Schéma hydraulique du Verdanson	7 000 000	0	7 000 000	510 000
DEEESR01	CPER/ESRI UNIVERSITE ET PARTENARIATS	11 803 080	0	11 803 080	-
DEEPMI17	PACTE MEDITERRANEEN D'INNOVATION MONTPELLIER CAPITAL SANTE	3 590 000	0	3 590 000	-

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2022

DMOVE18	Vélo Station Gare Saint-Roch	840 000	-840 000	-	-
DPVDEC18	Modernisation parc déchèteries Métropole	6 972 000	0	6 972 000	2 660 000
DPVDTR18	Extension renov centre tri DEMETER	20 175 396	0	20 175 396	596 000
DRICIN18	Cité intelligente	7 110 000	0	7 110 000	1 500 000
DRIEXT18	Extension du SDAN	3 629 207	5 684 000	9 313 207	1 100 000
DUHCNM01	CONTOURNEMENT NIMES MONTPELLIER	80 838 298	0	80 838 298	
DUHESR01	CPER LOGEMENT ETUDIANT / VIE ETUDIANTE	2 554 043	0	2 554 043	456 681
DUHPIE18	Aides à la pierre / Parc public sur fonds propres	16 800 000	0	16 800 000	2 500 000
FONAMU03	OPERATIONS D'AMENAGEMENT A VOCATION ECO	23 671 102	0	23 671 102	761 728
FONAMU04	DESARTIFICIALISATION ET TRANSFERT DES COMMERCES DU FENOUILLET	28 891 327	0	28 891 327	2 650 000
FONAMU05	Acquisitions foncières	66 998 083	50 025 000	117 023 083	18 030 000
M18CIME01	Création d'un cimetière intercommunal	44 400 000	0	44 400 000	6 194 600
M18CTEC01	Création d'un Centre technique métropoli pour le pôle plaine Ouest	2 700 000	-2 700 000	-	-
M18SBRN01	Aménagement av Nîmes à St-Bres	1 620 000	0	1 620 000	-
M18VEHI01	Mise à niveau parc véhicules DAT	4 108 516	0	4 108 516	-
M19FRA709	FRANCHISSEMENT A709	11 701 797	0	11 701 797	1 872 116
M19FRTC01	HALLE FRENCH TECH CAMBACERES	6 900 000	15 197 000	22 097 000	17 897 000
M19JTOU01	JALONNEMENT TOURISTIQUE	2 280 000	0	2 280 000	-
M19LIHT01	EMBELLISSEMENT DE LA METROPOLE ENFOUISSEMENT DES LIGNES HAUTE-TENSION	12 043 794	0	12 043 794	171 000
M19LITT01	PRESERVATION DU LITTORAL	1 000 000	0	1 000 000	200 000
M19METH01	DERNIERE PHASE USINE METHANISATION	2 475 962	0	2 475 962	39 000
M19TRD501	TRAVAUX RD5 COURNONSEC	3 900 000	0	3 900 000	570
M19TRVS01	TRAVERSE DE SUSSARGUES	2 300 000	0	2 300 000	479 145
M19TRVS02	TRAVERSE DE RESTINCLIERES	1 760 000	0	1 760 000	695 666
M19VELO01	SOLDE ANCIENNE AP PISTES CYCLABLES	650 000	-650 000	-	

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2022

M20AAGV01	AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	22 000 000	0	22 000 000	4 623 973
M20ASSA01	ACQ FONCIERE DEMOLITION DE LA TOUR D'ASSAS	3 252 000	0	3 252 000	595 000
M20CDMO01	OPAH COPROS DEGRADEES MOSSON	1 215 000	0	1 215 000	288 000
M20DASS01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES CONCESSION DASSAULT 2EME EXTENSION	1 999 540	0	1 999 540	-
M20LAUZ01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES MANDAT REQUALIFICATION LAUZE EST	9 167 971	0	9 167 971	470 000
M20LAUZ02	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES CONCESSION LAUZE EST	4 206 000	0	4 206 000	670 000
M20MART01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES CONCESSION CHARLES MARTEL EXTENSION	2 370 000	0	2 370 000	600 000
M20MOAC01	MOBILITES ACTIVES	150 000 000	0	150 000 000	29 684 965
M20MUSI01	ACQUISITION INSTRUMENTS MUSIQUE POUR LE NOUVEAU CRR	1 600 000	0	1 600 000	1 215 000
M20NPAE01	NOUVEAU MANDAT PAE	1 500 000	0	1 500 000	183 000
M20NPRU01	NPRU CEVENNES	27 325 600	0	27 325 600	5 534 000
M20NPRU02	NPRU MOSSON	97 212 500	0	97 212 500	11 400 000
M20PDSC01	PLAN DE SAUVEGARDE CEVENNES	1 715 000	0	1 715 000	240 000
M20RDRM04	RD613 RD24E2 GIR ET BARREAU ZAC DES CHATAIGNIERS	1 800 000	0	1 800 000	30 000
M20RDRM01	DESSERTS DE L'ARENA SDF LEVADES	1 826 000	0	1 826 000	460 000
M20RDRM02	OA RM62 GRAU DE PEROLS	1 030 000	0	1 030 000	997 300
M20RDRM03	RD612 AMENAGEMENT ENTREE OUEST DE MONTPELLIER	2 030 000	0	2 030 000	243 000
M20RDRM05	RM610 AMGT URBAIN TRAVERSEE DE VENDARGUES	1 208 000	0	1 208 000	-
M20RDRM07	RD66 REPRISE DES RAMPES EST DE L'OUVRAGE DE FREJORGUES	1 506 000	0	1 506 000	-
M20SECU01	AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE SUR RD 986 SUD	2 700 000	0	2 700 000	1 244 052
M21ACCM02	POURSUITE DU SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITE MOBILITES	2 500 000	0	2 500 000	1 050 000
M21ALLU01	BAILLARGUES ALLEE ALLUVIALE	8 500 000	0	8 500 000	25 000

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2022

M21ALLU02	LAVERUNE PRAIRIES ALLUVIALES PARCELLE ANCIENNE PEPINIERE PITOT	1 600 000	0	1 600 000	400 000
M21DEPO02	NOUVEAU DEPOT TRANSPORTS MOBILITES	60 000 000	0	60 000 000	7 935 620
M21ECOC01	ECOCITE RENOVATION DES COPROPRIETES	6 013 000	0	6 013 000	1 416 000
M21ESPP01	COEUR DE METROPOLE COMEDIE ESPLANADE TRIANGLE	39 400 000	0	39 400 000	8 226 190
M21ESPP02	COEUR DE METROPOLE FOCH PEYROU ARCEAUX	17 720 000	0	17 720 000	1 143 135
M21EXTLI01	POURSUITE EXTENSION L1 TRAMWAY	46 916 508	0	46 916 508	1 474 877
M21GUNRJ1	GUICHET UNIQUE - RENOV ENERGIE	16 641 500	0	16 641 500	1 000 000
M21IRDI01	FONDS DE CAPITAL-RISQUE	4 600 000	0	4 600 000	1 187 500
M21NBUS02	POURSUITE ACQUISITION DE NAVETTES ET BUS	9 587 967	0	9 587 967	1 201 754
M21OUES01	ESPACES PUBLICS LIGNE 5	33 371 040	0	33 371 040	4 629 105
M21OUES02	RESEAUX LIGNE 5	13 855 200	0	13 855 200	1 983 903
M21PAPI02	PAPI 2 LEZ JUVIGNAC PROTECTION MOSSON QUARTIER PLAINE	1 865 000	0	1 865 000	1 050 000
M21ROUL2	MATERIEL ROULANT TRAMWAY	180 000 000	0	180 000 000	19 000 000
M21SEC116	AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE SUR LA RD116	1 200 000	0	1 200 000	700 000
M21TRAML5	POURSUITE LIGNE 5 DE TRAMWAY	386 668 229	0	386 668 229	48 337 333
M21VEGE01	VEGETALISATION DE LA METROPOLE	2 000 000	0	2 000 000	100 000
M21VEHI01	FLOTTE DE VEHICULES DECARBONES	11 550 000	0	11 550 000	2 301 000
M22CAMB01	ZAC CAMBACERES	0	10 930 000	10 930 000	2 000 000
M22FICC01	FONDS D'AIDE AUX ICC	0	3 600 000	3 600 000	720 000
M22LATT01	LATTARA: CREATION CENTRE CONSERVATION ET D'ETUDES	0	8 127 236	8 127 236	140 000
M22LATT02	LATTARA: AMENAGEMENT D'UN PARCOURS PEDAGOGIQUE	0	7 139 000	7 139 000	360 000
M22METRO01	REALISATION DE 5 LIGNES DE BUSTRAM (dont materiel roulant)	0	106 200 000	106 200 000	2 930 000
M22MROU01	REHABILITATION PISCINE MOTTE ROUGE	0	3 885 000	3 885 000	3 185 000
M22NRJV01	TRANSITION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE METROPOLITAIN	0	1 375 000	1 375 000	1 185 000

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2022

M22OFS01	ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE	0	2 700 000	2 700 000	1 500 000
M22OPER01	PATRIMOINE: FACADES OPERA COMEDIE	0	1 280 000	1 280 000	100 000
M22PATC01	SOUTIEN PATRIMONIAL AUX COMMUNES	0	8 000 000	8 000 000	2 000 000
M22RM001	CREATION D'UN GIRATOIRE A VILLENEUVE LES MAGUELONE (RM185)	0	1 100 000	1 100 000	1 000 000
M22RM002	CREATION D'UN GIRATOIRE A PIGNAN (RM5)	0	1 760 000	1 760 000	1 660 000
M22SDSI01	MODERNISATION INFORMATIQUE DE L'ADMINISTRATION ET DES RELATIONS AUX USAGERS	0	18 389 200	18 389 200	4 789 200
MGBRES18	Raccordement réseaux électriques Mtp SRU	1 200 000	0	1 200 000	252 229
MGBSUR18	Travaux sûreté siège Métropole	456 000	3 354 434	3 810 434	391 000
SPOACC01	SPORTS ACCESSIBILITE EQUIPEMENTS	5 812 903	0	5 812 903	58 817
SPOCNN18	Réhabilitation Centre Nautique Neptune	14 240 000	0	14 240 000	300 000
SPOPAR01	Parc multiglisse Gérard Bruyère à Baillargues	15 500 000	0	15 500 000	2 520 872
SPOPIS02	PISCINE HERACLES	12 160 236	0	12 160 236	-
TRAGSR01	GARE SAINT ROCH	6 645 100	-6 645 100	-	-
AMECEB16	Aménagement Cadoule et Bérange	3 965 275	82 999	4 048 274	662 950
AMELIT16	Aménagement Littoral	7 214 179	385 052	7 599 231	1 155 000
AMEMTP16	Aménagement Montpellier	26 648 085	2 206 375	28 794 459	4 510 000
AMEPEG16	Aménagement Piémonts et Garrigues	3 281 169	0	3 281 169	506 680
AMEPLO16	Aménagement Plaine Ouest	2 422 558	139 618	2 562 176	537 244
AMEVDL16	Aménagement Vallée du Lez	4 582 833	0	4 582 833	673 857
NETMTP16	Environnement Montpellier	7 000 931	506 443	7 507 374	1 050 000
NETVDL16	Environnement Vallée du Lez	15 416	-15 416	-	-
VOICEB16	Voirie Cadoule et Bérange	18 654 016	2 487 445	21 141 461	4 364 679
VOILIT16	Voirie Littoral	22 978 164	716 372	23 694 536	3 056 173
VOIMTP16	Voirie Montpellier	119 232 229	2 337 212	121 569 441	17 615 000
VOIPEG16	Voirie Piémonts et Garrigues	16 883 068	153 180	17 036 248	2 025 000
VOIPLO16	Voirie Plaine Ouest	21 684 043	2 285 898	23 969 941	5 083 000
VOIVDL16	Voirie Vallée du Lez	26 845 739	850 306	27 696 045	5 263 630
	TOTAL	1 991 160 744	251 468 468	2 242 569 211	299 930 781

Budget annexe assainissement :

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTE ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2022	AP TOTAL 2022	CP 2022 AU BP 2022
M19MAERA01	EXTENSION STEP MAERA	140 384 335	0	140 384 335	1 230 000
M19MAERA01	RESEAUX PRIMAIRES MAERA PR ARTIS ET ETUDE COLLECTEUR OUEST	4 775 000	0	4 775 000	125 000
M19MAERA01	MAS ST PIERRE PASSAGE SOUS VOIE SNCF	3 179 400	0	3 179 400	-
M19MAERA01	RUISSEAU DES VACHES RUISSEAU DES VACHES	2 120 500	0	2 120 500	200 000
M19STEP02	STEP SAINT-GEORGES D'ORQUES 9700 EH	2 902 800	0	2 902 800	-
M19STEP03	STEP MURVIEL	2 104 325	0	2 104 325	-
M21STEP01	STEP MONTAUD	1 315 000	0	1 315 000	70 000
SDARES01	RESEAUX INTERCEP EST AMONT & POMPIGNANE	26 400 891	0	26 400 891	-
SDASTR03	STEP SUSS-ST GENIES & COURNONTERRAL	12 084 992	0	12 084 992	-
	TOTAL	195 267 243	0	195 267 243	1 625 000

Au 31/12/2021, le reste à financer de l'ensemble des AP déjà votées s'établissait à 1 469,1 M€. Il s'établirait à 1 419 M€ fin 2022.

6 - Niveau de l'Épargne Brute et de l'Épargne Nette

Sur le budget principal, l'épargne brute s'élèverait fin 2022 à 79,9 M€ et l'épargne nette à 32,3 M€.

Épargne brute	79,9 M€
- Capital de la dette (y compris remboursements anticipés et transfert de dette)	- 47,6 M€
Soit une épargne nette de	32,3 M€

En consolidé (budget principal et budgets annexes), l'épargne brute s'élève à 92,5 M€ et l'épargne nette à 40,3 M€.

Épargne brute	92,5 M€
- Capital de la dette (y compris remboursements anticipés et transfert de dette)	- 52,2 M€
Soit une épargne nette de	40,3 M€

7 - Niveau d'endettement

Le recours global à l'emprunt s'est élevé à 105,1 M€ en 2021 (pour le budget principal uniquement), en hausse par rapport à 2020 (77,6M€).

L'encours de dette s'élève à 802 M€ pour le budget principal et 870,6 M€ au total des budgets consolidés au 1^{er} janvier 2022 (contre un encours consolidé de 875M€ au 1^{er} janvier 2021).

La Métropole constate donc en 2021 une baisse de son encours consolidé de 4,4 M€.

Notre dette, répartie entre 13 prêteurs, est composée à 55% de taux fixes et à 45% de taux variables.

Le taux moyen de la dette de la Métropole est de 2,03%. En outre plus de 95% de l'encours de dette est classé en 1A sur la Charte Gissler.

8 - Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est maîtrisée. Elle s'établit au 1^{er} janvier 2022 à 10 ans sur le budget principal et à 9,5 ans sur le budget consolidé (budget principal et budgets annexes).

9 - Niveau des taux d'imposition

Pour 2022, les **principaux taux d'imposition restent stables** pour notre bloc communal (Ville et intercommunalité).

Nos taux d'imposition sont les suivants :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 12,08 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 0,167 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 5,69 %
- Taux de la Contribution Economique Territoriale : 36,58 %
- Taux d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 12,35%

10 - Principaux ratios du budget principal

Les principaux ratios de la Collectivité seraient les suivants en 2022 :

Principaux ratios	Valeurs BP 2022
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 042,8 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 206,8 €
Dépenses d'équipement brut / population	854,5 €
Encours de dette / population	1 645,3 €
Dotation Globale de Fonctionnement / population	93,3 €
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	94,5 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	54,7 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	136,3 %
Taux d'épargne	13,6 %
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	24,08 %

11 - Effectifs de la Collectivité et dépenses de personnel

Avec un ralentissement des mutualisations entre la Ville et la Métropole, l'année 2022 devrait s'inscrire dans la continuité de l'année 2021, comme une année de stabilisation, tirant les conséquences des fortes évolutions, transferts et mutualisations, des années précédentes.

Pour 2022, l'objectif reste à la fois d'assurer une maîtrise de la masse salariale à long terme et de moderniser les organisations des deux structures, contribuant ainsi à garantir une gestion efficiente des deniers publics.

Au total, pour l'ensemble du budget principal et des budgets annexes, le montant de la masse salariale en 2022 s'élèvera à **123 M€** à périmètre constant.

Le nombre d'agents sur emplois permanents de Montpellier Méditerranée Métropole a connu une augmentation soutenue pour atteindre 2321 agents au 31 décembre 2021. Parmi ces agents, on comptait 1992 titulaires et stagiaires (85,8 %) et 329 agents non titulaires (14,2 %).

L'augmentation de l'effectif sur emploi permanent, du fait notamment des transferts de compétence vers la Métropole et des mutualisations dans le cadre de la création de services communs, observe un net ralentissement depuis 2019. L'effectif tend ainsi à se stabiliser.

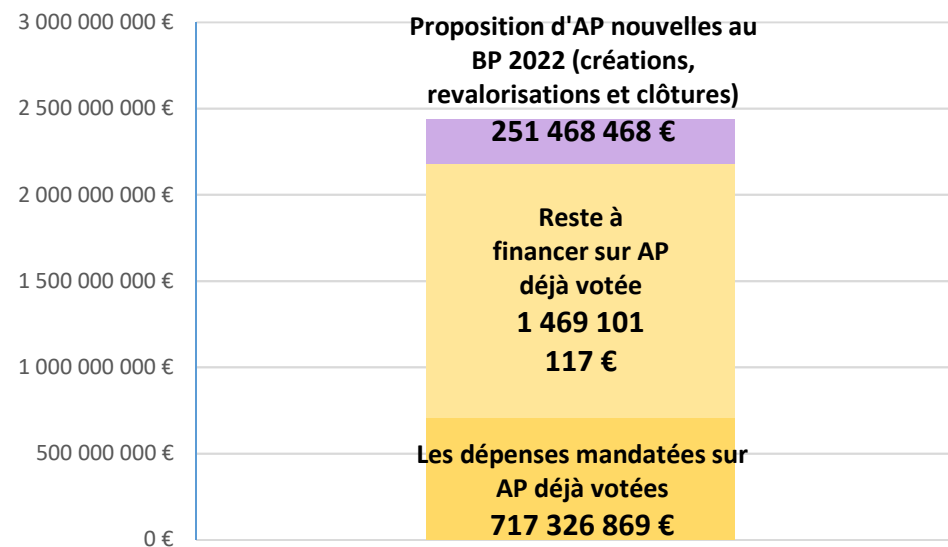
Enfin, si le point d'indice restera gelé en 2022, les évolutions statutaires individuelles et la poursuite du protocole d'accord « parcours professionnels, carrières et des rémunérations » (PPCR) contribuent à l'évolution des dépenses sur l'année à venir. De plus le budget 2022 intègre les effets des décisions prises en 2021 quand aux créations de poste et les conséquences des décisions nationales de réforme statutaire des grilles indiciaires suite à l'augmentation du SMIC en 2021, ainsi que l'impact des dispositions de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (passage aux 1607 heures et mise en place de la Prime d'Intéressement Collectif, mise en place du Rifseep, indemnités de rupture conventionnelle).

Annexe 3 : Liste des Autorisations de programme/Crédits de paiement

Le BP 2022 propose la création de 13 nouvelles opérations en APCR, pour un total de 174,5M€ dont 21,6M€ de CP2022 :

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP AU BP 2022 en M€	CP 2022 AU BP 2022 en M€
M22CAMB01	ZAC CAMBACERES	10,9	2,0
M22FICC01	FONDS D'AIDE AUX ICC	3,6	0,7
M22LATT01	LATTARA: CREATION CENTRE CONSERVATION ET D'ETUDES	8,1	0,1
M22LATT02	LATTARA: AMENAGEMENT D'UN PARCOURS PEDAGOGIQUE	7,1	0,4
M22METRO01	REALISATION DE 5 LIGNES DE BUSTRAM (dont materiel roulant)	106,2	2,9
M22MROU01	REHABILITATION PISCINE MOTTE ROUGE	3,9	3,2
M22NRJV01	TRANSITION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE METROPOLITAIN	1,4	1,2
M22OFS01	ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE	2,7	1,5
M22OPER01	PATRIMOINE: FACADES OPERA COMEDIE	1,3	0,1
M22PATC01	SOUTIEN PATRIMONIAL AUX COMMUNES	8,0	2,0
M22RM001	CREATION D'UN GIRATOIRE A VILLEUNEUVE LES MAGUELONE (RM185)	1,1	1,0
M22RM002	CREATION D'UN GIRATOIRE A PIGNAN (RM5)	1,8	1,7
M22SDSI01	MODERNISATION INFORMATIQUE DE L'ADMINISTRATION ET DES RELATIONS AUX USAGERS	18,4	4,8
	TOTAL	174,5	21,6

Le stock d'Autorisation de programme s'élève à 2,5Mds€ conformément à la PPI 2021-2026 :



Les crédits d'équipement ouverts en crédits de paiement pour les années 2022 et suivantes sont présentés ci-dessous par budget :

Budget principal :

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP TOTAL 2022	CP 2022 AU BP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
CULACC01	ACCESSIBILITE CULTURE	5 349 718	800 000	580 405	44 669	-	-	-	-	-	-
CULALG01	HOTEL MONTCALM MOCO	22 500 000	-	536 291							
CULCRR01	CITE DES ARTS	46 905 167	3 826 871	215 130	-	-	-	-	-	-	-
CULFAB01	RESTAURATION OEUVRES MUSEE FABRE	1 628 945	185 000	100 000	100 000	5 932	-	-	-	-	-
CULIFZ17	INTEGRATION MEDIATHEQUE FELLINI A ZOLA	6 708 001	569 366	-	-	-	-	-	-	-	-
DEAFAB18	FABREGUES protection Coulazou	4 915 000	505 000	2 000 000	2 170 499	-	-	-	-	-	-
DEAGRA18	GRABELS protection Rieumassel	3 600 000	1 550 000	1 739 267	-	-	-	-	-	-	-
DEALAT18	Lattes protection basse vallée Mosson	5 189 524	946 000	229	-	-	-	-	-	-	-
DEASHV18	Schéma hydraulique du Verdanson	7 000 000	510 000	654 463	-	-	-	-	-	-	-
DEEESR01	CPER/ESRI UNIVERSITE ET PARTENARIATS	11 803 080	-	2 585 731							
DEEPM17	PACTE MEDITERRANEEN D'INNOVATION MONTPELLIER CAPITAL SANTE	3 590 000	-	1 012 275							
DMOVE18	Vélo Station Gare Saint-Roch	-	-								
DPVDEC18	Modernisation parc déchèteries Métropole	6 972 000	2 660 000	513 871	-	-	-	-	-	-	-
DPVDTR18	Extension renov centre tri DEMETER	20 175 396	596 000	1 924 356	-	-	-	-	-	-	-
DRICIN18	Cité intelligente	7 110 000	1 500 000	500 000	500 000	500 000	496 454	-	-	-	-
DRIEXT18	Extension du SDAN	9 313 207	1 100 000	984 000	1 200 000	1 200 000	714 201	-	-	-	-
DUHCNM01	CONTOURNEMENT NIMES MONTPELLIER	80 838 298		224 363							
DUHESR01	CPER LOGEMENT ETUDIANT / VIE ETUDIANTE	2 554 043	456 681	342 682	-	-	-	-	-	-	-
DUHPIE18	Aides à la pierre / Parc public sur fonds propres	16 800 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 022 427	-	-	-	-	-
FONAMU03	OPERATIONS D'AMENAGEMENT A VOCATION ECO	23 671 102	761 728	1 096 270	638 272	461 728	-	-	-	-	-
FONAMU04	DESARTIFICIALISATION ET TRANSFERT DES COMMERCES DU FENOUILLET	28 891 327	2 650 000	2 000 000	3 820 000			-	-	-	-
FONAMU05	Acquisitions foncières	117 023 083	18 030 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	9 946 271	-	-	-	-

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2022

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP TOTAL 2022	CP 2022 AU BP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
M18CIME01	Création d'un cimetière intercommunal	44 400 000	6 194 600	-	-	200 000	500 000	1 670 000	5 000 000	5 000 000	4 084 062
M18CTEC01	Création d'un Centre technique métropoli pour le pôle plaine Ouest	-	-								
M18SBRN01	Aménagement av Nîmes à St-Bres	1 620 000	-	760 022							
M18VEHI01	Mise à niveau parc véhicules DAT	4 108 516	-	76 753							
M19FRA709	FRANCHISSEMENT A709	11 701 797	1 872 116	4 827 285	2 589 860	-	-	-	-	-	-
M19FRTC01	HALLE FRENCH TECH CAMBACERES	22 097 000	17 897 000	-	-	-	-	-	-	-	-
M19JTOU01	JALONNEMENT TOURISTIQUE	2 280 000	-	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	178 899
M19LIHT01	EMBELLISSEMENT DE LA METROPOLE ENFOUISSEMENT DES LIGNES HAUTE-TENSION	12 043 794	171 000	1 761 889	-	-	-	-	-	-	-
M19LITT01	PRESERVATION DU LITTORAL	1 000 000	200 000	200 000	200 000	77 884	-	-	-	-	-
M19METH01	DERNIERE PHASE USINE METHANISATION	2 475 962	39 000	-	-	-	-	-	-	-	-
M19TRD501	TRAVAUX RD5 COURNONSEC	3 900 000	570	-	-	-	-	-	-	-	-
M19TRVS01	TRAVERSE DE SUSSARGUES	2 300 000	479 145	1 518 245	-	-	-	-	-	-	-
M19TRVS02	TRAVERSE DE RESTINCLIERES	1 760 000	695 666	836 559	-	-	-	-	-	-	-
M19VELO01	SOLDE ANCIENNE AP PISTES CYCLABLES	-									
M20AAGV01	AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	22 000 000	4 623 973	3 825 991	3 309 321	3 000 000	-	-	-	-	-
M20ASSA01	ACQ FONCIERE DEMOLITION DE LA TOUR D'ASSAS	3 252 000	595 000	1 005 000	1 339 000	-	-	-	-	-	-
M20CDMO01	OPAH COPROS DEGRADEES MOSSON	1 215 000	288 000	275 000	137 000	82 400	-	-	-	-	-
M20DASS01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES CONCESSION DASSAULT 2EME EXTENSION	1 999 540	-	1 999 540	-	-	-	-	-	-	-
M20LAUZ01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES MANDAT REQUALIFICATION LAUZE EST	9 167 971	470 000	2 729 400	2 699 400	2 200 000	712 284	-	-	-	-
M20LAUZ02	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES CONCESSION LAUZE EST	4 206 000	670 000	1 600 000	136 000	-	-	-	-	-	-
M20MART01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES CONCESSION CHARLES MARTEL EXTENSION	2 370 000	600 000	373 000	227 000	-	-	-	-	-	-
M20MOAC01	MOBILITES ACTIVES	150 000 000	29 684 965	26 000 000	26 000 000	26 000 000	24 599 276				
M20MUSI01	ACQUISITION INSTRUMENTS MUSIQUE POUR LE NOUVEAU CRR	1 600 000	1 215 000	134 895	-	-	-	-	-	-	-

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2022

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP TOTAL 2022	CP 2022 AU BP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
M20NPAE01	NOUVEAU MANDAT PAE	1 500 000	183 000	321 840	631 897	-	-	-	-	-	-
M20NPRU01	NPRU CEVENNES	27 325 600	5 534 000	2 426 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	4 683 600	2 758 000	-	-
M20NPRU02	NPRU MOSSON	97 212 500	11 400 000	13 000 000	16 573 000	16 394 000	14 536 000	6 260 900	8 094 000	-	-
M20PDSC01	PLAN DE SAUVEGARDE CEVENNES	1 715 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 440	-	-	-	-
M20RDRM04	RD613 RD24E2 GIR ET BARREAU ZAC DES CHATAIGNIERS	1 800 000	30 000	1 552 743	-	-	-	-	-	-	-
M20RDRM01	DESSERTTE DE L'ARENA SDF LEVADES	1 826 000	460 000	-	803 105	-	-	-	-	-	-
M20RDRM02	OA RM62 GRAU DE PEROLS	1 030 000	997 300	-	-	-	-	-	-	-	-
M20RDRM03	RD612 AMENAGEMENT ENTREE OUEST DE MONTPELLIER	2 030 000	243 000	1 493 356	-	-	-	-	-	-	-
M20RDRM05	RM610 AMGT URBAIN TRAVERSEE DE VENDARGUES	1 208 000	-	1 200 578	-	-	-	-	-	-	-
M20RDRM07	RD66 REPRISE DES RAMPES EST DE L'OUVRAGE DE FREJORGUES	1 506 000	-	813 736	-	-	-	-	-	-	-
M20SECU01	AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE SUR RD 986 SUD	2 700 000	1 244 052	314 000	-	-	-	-	-	-	-
M21ACCM02	POURSUITE DU SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITE MOBILITES	2 500 000	1 050 000	330 629	-	-	-	-	-	-	-
M21ALLU01	BAILLARGUES ALLEE ALLUVIALE	8 500 000	25 000	200 000	2 750 000	5 525 000	-	-	-	-	-
M21ALLU02	LAVERUNE PRAIRIES ALLUVIALES PARCELLE ANCIENNE PEPINIERE PITOT	1 600 000	400 000	199 820	-	-	-	-	-	-	-
M21DEPO02	NOUVEAU DEPOT TRANSPORTS MOBILITES	60 000 000	7 935 620	10 980 000	10 980 000	10 936 899	10 580 000	7 675 554	-	-	-
M21ECOC01	ECOCITE RENOVATION DES COPROPRIETES	6 013 000	1 416 000	2 485 000	493 000	-	-	-	-	-	-
M21ESPP01	COEUR DE METROPOLE COMEDIE ESPLANADE TRIANGLE	39 400 000	8 226 190	13 325 000	9 400 000	8 448 810	-	-	-	-	-
M21ESPP02	COEUR DE METROPOLE FOCH PEYROU ARCEAUX	17 720 000	1 143 135	1 500 000	3 383 000	5 457 000	4 728 000	1 477 333	-	-	-
M21EXTLI01	POURSUITE EXTENSION L1 TRAMWAY	46 916 508	1 474 877	20 000 000	19 416 508	5 856 964	-	-	-	-	-
M21GUNRJ1	GUICHET UNIQUE - RENOV ENERGIE	16 641 500	1 000 000	3 004 100	3 196 650	3 602 600	4 100 400	1 422 450	-	-	-
M21IRDI01	FONDS DE CAPITAL-RISQUE	4 600 000	1 187 500	1 062 500	825 000	375 000	175 000	150 000	-	-	-
M21NBUS02	POURSUITE ACQUISITION DE NAVETTES ET BUS	9 587 967	1 201 754	1 301 893	-	-	-	-	-	-	-
M21OUES01	ESPACES PUBLICS LIGNE 5	33 371 040	4 629 105	5 200 000	5 200 000	5 200 000	5 200 000	5 200 000	21 530	-	-
M21OUES02	RESEAUX LIGNE 5	13 855 200	1 983 903	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	371 297	-	-

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2022

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP TOTAL 2022	CP 2022 AU BP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
M21PAPI02	PAPI 2 LEZ JUVIGNAC PROTECTION MOSSON QUARTIER PLAINE	1 865 000	1 050 000	271 475	478 554	-	-	-	-	-	-
M21ROUL2	MATERIEL ROULANT TRAMWAY	180 000 000	19 000 000	15 000 000	15 000 000	18 000 000	18 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	23 000 000
M21SEC116	AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE SUR LA RD116	1 200 000	700 000	200 000							
M21TRAML5	POURSUITE LIGNE 5 DE TRAMWAY	386 668 229	48 337 333	101 173 000	104 895 000	37 875 000	13 422 702	19 534 150	15 000 000	15 000 000	10 727 308
M21VEGE01	VEGETALISATION DE LA METROPOLE	2 000 000	100 000	400 000	400 000	475 000	400 000	-	-	-	-
M21VEH01	FLOTTE DE VEHICULES DECARBONES	11 550 000	2 301 000	2 086 000	1 841 000	1 646 000	273 775	-	-	-	-
M22CAMB01	ZAC CAMBACERES	10 930 000	2 000 000	3 200 000	2 530 000	2 000 000	1 200 000	-	-	-	-
M22FICC01	FONDS D'AIDE AUX ICC	3 600 000	720 000	720 000	720 000	720 000	720 000	-	-	-	-
M22LATT01	LATTARA: CREATION CENTRE CONSERVATION ET D'ETUDES	8 127 236	140 000	434 301	2 748 520	4 804 415	-	-	-	-	-
M22LATT02	LATTARA: AMENAGEMENT D'UN PARCOURS PEDAGOGIQUE	7 139 000	360 000	177 000	2 584 000	157 000	2 334 000	108 000	1 419 000	-	-
M22METRO01	REALISATION DE 5 LIGNES DE BUSTRAM (dont materiel roulant)	106 200 000	2 930 000	17 120 000	37 255 000	12 805 000	14 800 000	10 050 000	10 000 000	1 240 000	-
M22MROU01	REHABILITATION PISCINE MOTTE ROUGE	3 885 000	3 185 000	700 000	-	-	-	-	-	-	-
M22NRJV01	TRANSITION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE METROPOLITAIN	1 375 000	1 185 000	90 000	50 000	50 000	-	-	-	-	-
M22OFS01	ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE	2 700 000	1 500 000	300 000	300 000	300 000	300 000	-	-	-	-
M22OPER01	PATRIMOINE: FACADES OPERA COMEDIE	1 280 000	100 000	425 000	755 000	-	-	-	-	-	-
M22PATC01	SOUTIEN PATRIMONIAL AUX COMMUNES	8 000 000	2 000 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	-	-	-	-
M22RM001	CREATION D'UN GIRATOIRE A VILLENEUVE LES MAGUELONE (RM185)	1 100 000	1 000 000	100 000	-	-	-	-	-	-	-
M22RM002	CREATION D'UN GIRATOIRE A PIGNAN (RM5)	1 760 000	1 660 000	100 000	-	-	-	-	-	-	-
M22SDSI01	MODERNISATION INFORMATIQUE DE L'ADMINISTRATION ET DES RELATIONS AUX USAGERS	18 389 200	4 789 200	3 400 000	3 400 000	3 400 000	3 400 000	-	-	-	-
MGBRES18	Raccordement réseaux électriques Mtp SRU	1 200 000	252 229	1 115	-	-	-	-	-	-	-
MGBSUR18	Travaux sûreté siège Métropole	3 810 434	391 000	2 065 980	351 000	351 000	351 000	163 000	-	-	-

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2022

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP TOTAL 2022	CP 2022 AU BP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
SPOACC01	SPORTS ACCESSIBILITE EQUIPEMENTS	5 812 903	58 817	-	-	-	-	-	-	-	-
SPOCNN18	Réhabilitation Centre Nautique Neptune	14 240 000	300 000	6 450 000	5 966 600		-	-	-	-	-
SPOPAR01	Parc multiglisse Gérard Bruyère à Baillargues	15 500 000	2 520 872	-	-	-	-	-	-	-	-
SPOPI02	PISCINE HERACLES	12 160 236	-	39 555							
TRAGSR01	GARE SAINT ROCH	-	-								
AMECEB16	Aménagement Cadoule et Bérange	4 048 274	662 950								
AMELIT16	Aménagement Littoral	7 599 231	1 155 000								
AMEMTP16	Aménagement Montpellier	28 794 459	4 510 000	-	-	-	-	-	-	-	-
AMEPEG16	Aménagement Piémonts et Garrigues	3 281 169	506 680								
AMEPLO16	Aménagement Plaine Ouest	2 562 176	537 244								
AMEVDL16	Aménagement Vallée du Lez	4 582 833	673 857								
NETMTP16	Environnement Montpellier	7 507 374	1 050 000	-	-	-	-	-	-	-	-
NETVDL16	Environnement Vallée du Lez	-	-								
VOICEB16	Voirie Cadoule et Bérange	21 141 461	4 364 679								
VOILIT16	Voirie Littoral	23 694 536	3 056 173								
VOIMTP16	Voirie Montpellier	121 569 441	17 615 000								
VOIPEG16	Voirie Piémonts et Garrigues	17 036 248	2 025 000								
VOIPLO16	Voirie Plaine Ouest	23 969 941	5 083 000								
VOIVDL16	Voirie Vallée du Lez	27 696 045	5 263 630								
	TOTAL	2 242 569 211	299 930 781	316 537 532	317 477 854	197 070 059	138 429 803	84 594 987	66 863 827	45 440 000	37 990 269

Budget annexe assainissement :

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP TOTAL 2022	CP 2022 AU BP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
M19MAERA01	EXTENSION STEP MAERA	140 384 335	1 230 000	28 140 000	27 090 000	27 060 000	11 130 000	13 663 325	13 663 325	13 663 325	4 165 444
M19MAERA01	RESEAUX PRIMAIRES MAERA PR ARTIS ET ETUDE COLLECTEUR OUEST	4 775 000	125 000	2 655 000	1 750 406	-	-	-	-	-	-
M19MAERA01	MAS ST PIERRE PASSAGE SOUS VOIE SNCF	3 179 400	-								
M19MAERA01	RUISSEAU DES VACHES RUISSEAU DES VACHES	2 120 500	200 000	1 780 504	-	-	-	-	-	-	-
M19STEP02	STEP SAINT-GEORGES D'ORQUES 9700 EH	2 902 800	-	396 313							
M19STEP03	STEP MURVIEL	2 104 325	-	152 050							
M21STEP01	STEP MONTAUD	1 315 000	70 000	1 190 000	-	-	-	-	-	-	-
SDARES01	RESEAUX INTERCEP EST AMONT & POMPIGNANE	26 400 891	-								
SDASTR03	STEP SUSS-ST GENIES & COURNONTERRAL	12 084 992	-								
	TOTAL	195 267 243	1 625 000	34 313 867	28 840 406	27 060 000	11 130 000	13 663 325	13 663 325	13 663 325	4 165 444

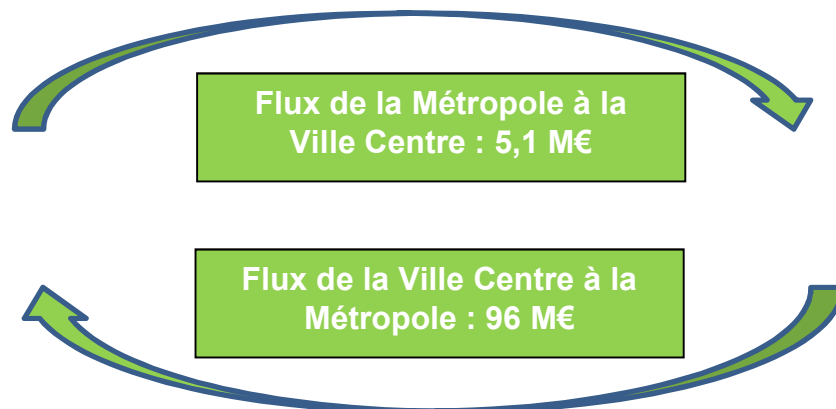
Annexe 4 : Flux croisés entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole

Remboursements de la Ville Centre à la Métropole :

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2022 de référence	Montant 2022 de dépenses Budget Ville	Montant 2022 de recettes Budget 3M	Solde
Investissement	Attribution de compensation investissement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	10 581 800,00	10 581 800,00	10 581 800,00	-
	Fonds de concours Métropole	Convention de gestion	5 454 000,00	5 454 000,00	5 454 000,00	-
	Fonds de concours Ville pour ligne 5 de tramway		25 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00	-
	Enfouissement lignes haute tension Port Marianne (AP)	Convention de gestion	196 000,00	196 000,00	196 000,00	-
	Participation gestion milieux aquatiques	Convention de gestion	300 000,00	300 000,00	300 000,00	-
Fonctionnement	Attribution de compensation fonctionnement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	34 700 000,00	34 700 000,00	34 700 000,00	-
	Remboursement frais entretien cours d'eau de Montpellier (désemlacement berges)	Convention de gestion	620 000,00	620 000,00	560 000,00	-
	Remboursement des frais fontaines parcs et jardins	Convention de gestion			60 000,00	
	Remboursement charges gymnase Olympie (services sports et énergie Ville)	Convention de gestion	20 500,00	20 500,00	20 500,00	-
	Remboursement frais eau Mosson	Convention de gestion	28 000,00	28 000,00	28 000,00	-
	Remboursement charges énergie Pitot, Nakache, Neptune, Mosson	Convention de gestion	47 000,00	47 000,00	47 000,00	-
	Remboursement recettes cimetière intercommunal Grammont	convention de gestion	90 000,00	90 000,00	90 000,00	-
	Convention utilisation plateformes numériques de la Métropole	Convention de gestion	7 600,00	7 600,00	7 600,00	-
	Remboursement de frais archives municipales bibliothèque Paul Langevin / médiathèque Zola	Convention de mise à disposition Zola	84 000,00	84 000,00	198 000,00	-
		Convention de gestion Langevin	114 000,00	114 000,00		
	Redevance spéciale ordures ménagères		720 000,00	720 000,00	720 000,00	-
	Reversement recette FPS à la Métropole		1 180 000,00	1 180 000,00	1 180 000,00	-
	Refacturation personnel : services communs, mises à dispositions descendantes, et frais de structure	Convention de service commun	16 812 000,00	16 812 000,00	16 812 000,00	-
TOTAL			95 954 900,00	95 954 900,00	95 954 900,00	-
Dont Investissement			41 531 800,00	41 531 800,00	41 531 800,00	-
Dont Fonctionnement			54 423 100,00	54 423 100,00	54 423 100,00	-

Remboursements de la Métropole à la Ville Centre :

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2022 de référence	Montant 2022 de recettes Budget Ville	Montant 2022 de dépenses Budget 3M	Solde
Investissement	Habitat 3M SERM et SA3M (AP)	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	167 750,00	167 750,00	167 750,00	-
	Remboursement travaux de plantation	Convention de gestion	700 000,00	700 000,00	700 000,00	-
Fonctionnement	Remboursement des charges énergie : réserves musée Fabre et théâtre HTH, bâtiments sportifs	Convention de mutualisation	320 000,00	320 000,00	114 400,00	-
					49 250,00	
		Convention de gestion			95 450,00	
		Convention de gestion			10 150,00	
	Remboursement travaux espaces verts	Convention de gestion	975 000,00	975 000,00	975 000,00	-
	Remboursement frais entretien cimetière intercommunal Grammont	convention de gestion	101 500,00	101 500,00	101 500,00	-
	Remboursement taxe foncière 3M		392 750,00	392 750,00	392 750,00	-
	Loyer french tech 3M	Convention d'occupation du domaine public	216 000,00	216 000,00	216 000,00	-
	Remboursement entretien véhicules 3M	Convention de gestion	228 000,00	228 000,00	228 000,00	-
	Remboursement personnel : refacturation services communs, autres flux, MAD ascendantes de personnel	Convention de service commun	2 036 500,00	2 036 500,00	2 036 500,00	-
TOTAL			5 137 500,00	5 137 500,00	5 137 500,00	-
Dont Investissement			867 750,00	867 750,00	867 750,00	-
Dont Fonctionnement			4 269 750,00	4 269 750,00	4 269 750,00	-



Annexe 5 : Simulation des dépenses réelles de fonctionnement consolidées selon le décret n°2006-892 du 30/06/2016

La Métropole a programmé six projets importants dont les budgets prévisionnels sont supérieurs à 100M€ d'euros :

- La ligne 5 de tramway avec une autorisation de programme qui s'élève à ce jour à 386M€ pour son reste à financer, cette opération est portée par le Budget Principal et la mise en service est prévue en 2025
- Les Mobilités Actives, opération portée par le budget principal qui concerne les aménagements cyclables et piétons et la politique autour du vélo, avec une autorisation de programme qui s'élève à ce jour à 150M€
- L'acquisition de matériel roulant tramway, opération portée par le budget principal avec une autorisation de programme qui s'élève à ce jour à 180M€
- Les Métronomes, opération portée par le budget principal qui concerne la mise en place de bus à haut niveau de service fonctionnant à l'hydrogène, avec une autorisation de programme créée au Budget Primitif 2022 et qui s'élève à ce jour à 106M€
- Les acquisitions foncières, portées par le budget principal et qui s'élèvent à ce jour à 117M€
- La modernisation de la station d'épuration MAERA avec une autorisation de programme qui s'élève à ce jour à 140M€ (ce chiffrage devrait évoluer suite à la redéfinition du projet qui est en cours), cette opération est portée par le Budget Annexe Assainissement, la mise en service est prévue en 2025.

Ces six projets sont intégrés dans la prospective de la Métropole qui est basée sur deux simulations de réalisation, une pour le budget principal et une pour le budget annexe assainissement. Les évolutions par budget sont présentées ci-dessous :

Budget principal	Prospective					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Intérêts de la dette (art 66111)	15 188 830	15 192 361	15 751 701	17 070 715	18 131 185	18 836 582
Charges induites des investissements	0	0	0	6 000 000	12 000 000	12 000 000
Total	15 188 830	15 192 361	15 751 701	23 070 715	30 131 185	30 836 582

Budget Annexe Assainissement	Prospective					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Charges à caractère général (chap 011)	7 058 758	3 287 000	3 336 305	3 386 350	3 437 145	3 488 702
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	3 300 000	3 366 000	3 433 320	3 501 986	3 572 026	3 643 467
Autres charges de gestion courante (chap 65)	505 000	505 000	505 000	505 000	505 000	505 000
Intérêts de la dette (art 66111)	2 198 347	2 178 682	2 372 592	2 574 618	2 760 106	2 701 139
Charges exceptionnelles (chap 67)	4 064 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	1 420 000	0	0	0	0	0
Total	18 546 105	9 836 682	10 147 217	10 467 954	10 774 277	10 838 307

- BAILLARGUES
- BEAULIEU
- CASTELNAU-LE-LEZ
- CASTRIES
- CLAPIERS
- COURNONSEC
- COURNONTERRAL
- FABRÈGUES
- GRABELS
- JACOU
- JUVIGNAC
- LATTES
- LAVÉRUNE
- LE CRÈS
- MONTAUD
- MONTFERRIER-SUR-LEZ
- MONTPELLIER
- MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER
- PÉROLS
- PIGNAN
- PRADES-LE-LEZ
- RESTINCLÈRES
- SAINT-BRÈS
- SAINT-DRÉZÉRY
- SAINT GENIÈS DES MOURGUES
- SAINT GEORGES D'ORQUES
- SAINT JEAN DE VÉDAS
- SAUSSAN
- SUSSARGUES
- VENDARGUES
- VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 60 00

Tramway 1, arrêts "Léon Blum" et "Place de l'Europe"
Tramway 4, arrêt "Place de l'Europe"

Métropole Méditerranée Montpellier - Région Occitanie - 34000 - 06 - 11 40 00 00 00

